

# ALLISS

■ Sciences  
Sociétés

## LES NOTES

Date  
1<sup>er</sup> mars  
2020

Auteur  
CA Alliss  
À l'attention de  
AG Alliss

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Les débuts de la mise en  
œuvre du plan stratégique  
2019-2025

**ALLISS**  
226 rue Saint-Denis  
75002 Paris

contact@alliss.org  
Tél. +33(0)1 42 36 17 28  
www.alliss.org



# SOMMAIRE

<b>Rapport moral</b>	<b>p 3</b>
<b>2019 en quelques chiffres-clés</b>	<b>p 6</b>
<b>Les activités 2019</b>	<b>p 7</b>
<i>Fonds Mutualiste du tiers secteur de la recherche</i>	<i>p 8</i>
<i>LPPR</i>	<i>p 16</i>
<i>1<sup>er</sup> cercle</i>	<i>p 20</i>
<i>Groupe de travail ORRCH</i>	<i>p 24</i>
<i>Groupe de travail FAIR</i>	<i>p 27</i>
<i>Groupe de travail Intermédiation</i>	<i>p 30</i>
<i>La Chaire Unesco Bernard Maris</i>	<i>p 33</i>

# Rapport moral

## 2019 : le lancement de la phase II

### Notre plan stratégique à l'épreuve de sa mise en œuvre

En 2018, nous finalisons une réflexion qui avait duré 18 mois, séquence au bout de laquelle nous avons structuré notre analyse autour de trois points structurants :

- une maturité des notions et concepts que nous avons développés et qui peu à peu s'imposent dans l'espace public - cette tendance ayant été jugée lourde (on pense ici aux notions de tiers secteur de la recherche, d'innovation élargie, de tiers lieux de recherche, des fonctions-métiers de (inter)-médiation de recherche) ;
- une amélioration de nos relations avec la puissance publique - ministères et parlements au premier chef -, tendant à démontrer qu'Alliss est devenue un interlocuteur 'naturel' de la puissance publique, situation qui, malgré tout, incitait à agir dans deux directions en parallèle :
  - prendre des initiatives et ne pas attendre de la puissance publique qu'elle innove ou soit en avance de phase - en somme être co-responsables de la mise en œuvre de nos propositions dans l'espace public ;
  - agir et travailler sur le fond de façon à être prêts si des fenêtres d'opportunité apparaissaient ;
- enfin, comme une conséquence de ces éléments en termes organisationnels, le constat qu'en 6 années d'activité (dont 3 sous forme associative), Alliss avait multiplié son nombre de membres par trois (passant de 25 à 76) et assurer une forme de pérennité de la plateforme dans la moyenne durée.

Sur la base d'une analyse pragmatique quant à notre capacité de travail collectif, de la vitalité des contributions des membres (l'économie d'Alliss étant précisément fondée sur le principe d'économie contributive), d'une certaine robustesse de notre modèle économique, d'une certaine plasticité et réactivité, et d'un « retour sur investissement » jugé par toutes et tous comme très satisfaisant, nous en sommes arrivés à la conclusion que la phase qui s'ouvrait devant nous imposait une prise d'initiatives. C'est sur cette base que le plan stratégique 2019-2025 a été élaboré puis voté. 2019 marque donc la première année de sa mise en œuvre. Nous pourrions placer cette année sous sept auspices :

- le lancement du chantier du fonds mutualiste du tiers secteur de la recherche avec le constat d'une bonne réactivité de membres quant au co-financement l'étude de préfiguration ;
- la réactivité d'Alliss à l'annonce, le 1<sup>er</sup> février 2019 par le premier ministre, d'une prochaine loi de programmation pluriannuelle de la recherche ;
- une phase de capitalisation de divers groupes de travail (Fair, Orrch et Intermédiation) ;
- la dynamisation de notre fonction associative, par le biais de la formalisation d'un espace d'éducation populaire au profit de jeunes responsables du tiers secteur de la recherche, nommé « le premier cercle » qui s'est réuni pour la première fois en avril 2019 ;
- le lancement, à l'automne 2019, des Assises du tiers secteur de la recherche, afin de permettre au tiers secteur de la recherche de s'affirmer dans l'espace public et, partant, de prendre conscience de lui-même et de ses forces ;

- l'approfondissement de sujets « émergents », tels que le renforcement des parcours étudiants par la recherche, les enjeux liés aux tiers lieux de recherche ou encore les perspectives stratégiques à l'échelle européenne et internationale ;
- enfin, la livraison des prototypes de productions de la Chaire Unesco Bernard Maris.

Pour résumer : Alliss a pris des initiatives et joue son rôle de structuration du champ des collaborations de recherche en France. En ce sens, 2019 est bien l'année de la matérialisation du plan stratégique et la validation que celui-ci a été bien conçu, qu'il correspond aux besoins et, surtout, qu'il est cohérent d'avec nos capacités de travail et de mobilisation. Malgré tout, il est fort probable que la structuration d'Alliss, et son économie politique seront amenés à évoluer si ce n'est en 2020, en 2021.

### Une association qui s'élargit

Trois phénomènes congruents et significatifs ont confirmé l'attractivité d'Alliss :

- l'adhésion de nouveaux membres importants dans le paysage comme des universités (Rennes 2, Grenoble Alpes, Sorbonne Université), des mouvements associatifs comme la Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France, Interphaz, Résolis, et enfin la Confédération des présidents d'Université (CPU) avec laquelle une conférence conjointe s'est tenue le 20 novembre 2019 ;
- la légitimité reconnue d'Alliss dans le cadre de la préparation de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche, ayant donné lieu à des échanges et sollicitations réguliers avec les cabinets de la présidence de la République, du premier ministre, de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et enfin, de la présidence de l'assemblée nationale ;
- enfin, le fait que des dispositifs pour lesquels nous plaidons commencent à se matérialiser (on pense ici au Fonjep-Recherche). Alliss n'est pas seulement un lieu de conceptualisation, même si sans cet aspect du travail, rien ne serait probablement possible.

### Vers la fin de la capitalisation des groupes de travail

- **ORRCH** (orientation pluraliste de la recherche) : 2019 aura été l'année visant à préfigurer des propositions et formulations de co-recherches (à finaliser en 2020) ;
- **Fonds mutualiste** (financement du tiers état de la recherche) : 2019 fut l'année de l'étude de préfiguration qui, de facto, marque l'aboutissement d'un « sujet » ayant émergé dès le colloque-forum d'Alliss de janvier 2015 ;
- **FAIR** (équipement des acteurs) : 2019 ayant été une année de forte mobilisation et de synthèse ;
- **Intermédiation** (étude des processus à l'œuvre dans les coopérations de recherches) : 2019 fut l'année de la préparation d'un numéro de la revue de l'Injep des *Cahiers de l'action* (à paraître en 2020) ;
- **Chaire Unesco Bernard Maris** : production d'un prototype pédagogiques avec l'Esprit sorcier et de la finalisation du curriculum du Mooc « Economie de l'anthropocène » ;
- **1<sup>er</sup> cercle** (renforcement des capacités d'intervention du tiers état de la recherche dans l'espace public) : première formation pour une trentaine de responsables.

## LES NOTES

---

Dans les faits, certains groupes sont probablement arrivés au bout de leur parcours au sein d'Alliss. On pense notamment à Orrch. Ici se pose la question de la transition d'une phase de longue incubation dans Alliss au développement d'actions de co-recherche « dans le grand large ». Ce passage pose des questions importantes pour la suite de nos travaux. Il faudra traiter et statuer sur cette question.

De façon plus globale, Alliss n'est pas configurée pour porter à la place de ses membres des chantiers prêts à être développés. Il nous faudra traiter de ces questions lors des CA et AG de 2020.

## 2019 en quelques chiffres-clés

### ALLISS EN QUELQUES CHIFFRES CETTE ANNEE

- 4.100 heures bénévoles
- 1 AG, 4 CA, 10 bureaux
- 230k€ de budget
- 46 réunions des groupes de travail
- 98 personnes morales adhérentes

### PRINCIPAUX REPERES DE L'ANNÉE

- **22 janvier** : préfiguration du lancement des Fonjep-Recherche
- **31 janvier** : discussions avec la Région Occitanie sur l'opportunité d'une déclinaison des propositions d'Alliss en région
- **1<sup>er</sup> février** : participation au congrès Ecsa à Lausanne
- **13 février** : participation au comité de pilotage du programme Co-Create à Bruxelles
- **19 février** : accueil d'immersion d'un membre de la promotion de l'Ihest
- **27 et 28 février** : journées Co-Create d'Innoviris à Bruxelles
- **12, 19 et 26 mars** : focus groups du groupe de travail FAIR
- **13 mars** : RDV à la présidence de la république à propos de la contribution d'Alliss aux groupes de travail de la LPPR
- **18-19 mars** : séminaire ORRCH à La Paillasse
- **27 mars** : conférence à Sciences Po Paris
- **29 mars** : participation au séminaire ODD du MESRI au MNHN
- **2-5 avril 2019** : séminaire 1<sup>er</sup> cercle à Saint-Rémy Lès Chevreuses
- **8 avril** : participation au projet LILAS de l'Irsn (préfiguration d'un Open Lab)
- **26 avril** : participation aux journées du mpouvement associatif en Hauts de France
- **9 mai** : lancement du groupe de travail Fonds Mutualiste
- **13 mai** : audition par le GTn°1 LPPR présidé par Cédric Villani et Sylvie Retailleau
- **29 mai** : comité de pilotage du Fonjep-Recherche
- **4 juin** : discussion avec le sénateur Leleux sur un relais des enjeux d'Alliss au Sénat
- **14 juin** : comité de pilotage Fonjep-Recherche
- **20 juin** : conférence sur les tiers lieux à la Cité des sciences
- **2 juillet** : réunion de travail avec le CGET sur la préparation du dossier des Assises 2020
- **9 septembre** : discussion avec la direction de l'Anses sur une participation à Alliss et au GT Orrch
- **17 septembre** : comité de pilotage du Fonjep-Recherche
- **27 septembre** : point d'étape du GT Fonds mutualiste
- **3-4 octobre** : participation au festival des utopies d'Hendaye
- **10 octobre** : travail de préparation de l'agenda politique à l'Hôtel de Lassay, assemblée nationale
- **24 octobre** : comité de sélection des lauréats Fonjep-Recherche
- **8 novembre** : premier comité de pilotage des Assises 2020
- **13 novembre** : mission Innoviris à Bruxelles
- **15 novembre** : régulation au cabinet de la ministre du MESRI
- **20 novembre** : séminaire conjoint CPU/ALLISS à la CPU autour des enjeux des « services à la société »
- **21 novembre** : participation à un déjeuner-débat avec des résidents du tiers lieux des Chaudronneries à Montreuil
- **26 novembre** : séminaire de clôture/synthèse du comité de pilotage FAIR
- **27 novembre** : conférence Sciences Po Paris
- **18 décembre** : comité de pilotage des Assises 2020
- **20 décembre** : réunion de préparation du colloque à l'assemblée nationale à l'Hôtel de Lassay

# Les activités 2019

En interne, l'année 2019 a été marquée par une prise de risque notable dans l'investissement de l'étude de préfiguration d'un fonds mutualiste du tiers secteur de la recherche.

En externe, notre agenda a été impacté par l'annonce, début février, d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

En parallèle, nous avons été informés au printemps d'un refus temporaire de l'AFD d'asseoir un partenariat au long cours dès 2019, sur le développement du réseau international « 3 MI », malgré la grande réussite du colloque international de Dakar de décembre 2018.

En résumé, l'année fut placée sous sept auspices :

- le lancement du chantier du fonds mutualiste ;
- la participation active d'Alliss et de ses membres au lancement de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche ;
- une phase de capitalisation des principaux groupes de travail que sont Fair, Orrch et Intermédiation ;
- l'approfondissement de notre fonction associative, via le groupe « Premier cercle » ;
- le lancement des Assises du tiers secteur de la recherche ;
- l'émergence de nouveaux sujets et chantiers parcours étudiants par la recherche, tiers lieux de recherche, perspectives européennes) ;
- la livraison des prototypes de la Chaire Unesco Bernard Maris.

# Le fonds mutualiste du tiers secteur de la recherche

*Une étude de préfiguration finalisée*

## Introduction

Ce texte est la synthèse de l'instruction de la conception d'un véhicule de financement du Tiers secteur de la recherche (TSR). Cette instruction a commencé au sein d'Alliss en 2015 avec un questionnement simple : est-il possible d'engager les capitaux privés dans le financement des activités de recherche et d'innovation du TSR, au-delà du don et le mécénat ? Autrement dit, serait-il possible de financer le TSR avec l'appui d'un financement intéressé par une rémunération et un remboursement du capital, en contrepartie d'un partage des risques ? Le TSR peut-il être investi par les fonds privés ? Si la réponse à cette question est positive, quelles seront les conditions pour que ce lien - i.e. une nouvelle relation financière - se mette en place dans des conditions acceptables pour toutes les parties prenantes, les porteurs de projet TSR autant que les investisseurs, les institutions publiques et l'État ? L'instruction s'est attelée à trouver des réponses à ces questions dans une double optique : celle de l'investisseur qui accepte d'allouer des fonds à un tel dispositif novateur, et celle des porteurs de projet du TSR qui intégrerait dès lors une nouvelle structure de financement de son activité. En d'autres termes, quelle est la proposition d'investissement adressée aux premiers, et quelle est la proposition de financement adressée aux seconds ? Quelles nouvelles possibilités, obligations et contraintes et quels nouveaux risques se présentent aux parties prenantes de cette nouvelle structure d'intermédiation financière ?

Aujourd'hui, cette instruction aboutit à la spécification d'un dispositif que nous avons décidé de nommer le **Fonds mutualiste du tiers secteur de la recherche (fmTSR)**. Dans l'ensemble, une proposition de modèle opérationnel cible ainsi que son insertion dans le contexte juridique et réglementaire sont désormais définies. Elle se base en grande partie sur des instruments et pratiques de l'industrie financière déjà disponibles et établis, et ce en conformité avec le cadre réglementaire en vigueur. En d'autres termes, un investisseur verra au premier plan du dispositif des instruments financiers, des structures et des procédures de gestion familiers. Nous avons consciemment fait le choix de ne pas proposer une 'innovation financière' en ce sens - la nouveauté du dispositif ne réside pas dans l'instrument auquel l'investisseur souscrita et qu'il comptabilisera dans ses placements, mais dans le portefeuille sous-jacent dans lequel les fonds octroyés sont investis, c'est-à-dire les projets du TSR et les méthodes avec lesquels ce portefeuille de projets est construit, géré, et valorisé. Nous allons expliquer les propositions d'orientation en termes de choix d'instrument financier plus en détail infra ; notons ici que **l'instruction s'oriente vers le choix des fonds d'investissement alternatif (FIA), plus précisément la sous-catégorie des fonds professionnels spécialisés (FPS), y compris les sociétés de libre partenariat (SLP), à destination des investisseurs professionnels**. Ceux-ci sont des véhicules de placement soumis à une déclaration auprès de l'AMF et établis par la législation en vigueur et qui peuvent, le cas échéant, être portés sur le marché par des sociétés de gestion de portefeuille (SGP) agréées, mais également par d'autres types de structure de gestion.<sup>1</sup>

A la présentation du dispositif, un investisseur potentiel - et notamment un investisseur professionnel - verra donc une structure qui lui est entièrement familière. Cette familiarité avec le

---

<sup>1</sup> Certaines personnes morales peuvent gérer des FIA sans être nécessairement agréées en qualité de société de gestion de portefeuille. Il s'agit de personnes morales qui gèrent exclusivement d'« autres FIA », i.e. des véhicules qui répondent à la définition des FIA, mais ne constituent pas des OPC :

- dont la valeur totale des actifs gérés est inférieure aux seuils prévus par la directive AIFM (100 millions ou 500 millions d'euros dans les conditions prévues par l'article R. 532-12-1 du code monétaire et financier) ; et
- dont l'ensemble des investisseurs sont des clients professionnels.

Ces personnes morales doivent s'enregistrer auprès de l'AMF, conformément à l'instruction de l'AMF DOC-2013-21.

dispositif a un autre avantage, celui d'engager l'investisseur explicitement, au moment de la souscription au fonds, dans un portage des risques en contrepartie de l'attente d'une rémunération.

**La nouveauté du dispositif**, ou son caractère innovant si on le souhaite, que nous proposons réside dans la **structure de gestion** qui porte l'ensemble du dispositif. **Un fonds d'investissement alternatif (FIA)** est en principe défini par sa **politique d'investissement**, au sens du Code monétaire et financier et de la doctrine de l'AMF<sup>2</sup>. Nous proposons que les fonds destinés à lever des capitaux auprès des investisseurs professionnels portent une politique d'investissement définie par une entité de gestion dédiée qui centralise cette politique en termes de conception et d'évolution. Cette entité aura également la responsabilité du **processus d'investissement** c'est-à-dire la structuration de la participation au financement des projets du TSR, une fois sélectionnés, tout au long de leur vie. En dernier lieu, cette structure aura pour responsabilité en première instance la **valorisation** des capitaux créés par les projets TSR, l'élément qui permettra, in fine, une rémunération des investisseurs.

**C'est cette structure de gestion que nous appelons le fmTSR**. Elle représente à la fois l'élément novateur du dispositif dans l'optique d'un investisseur, en tant que structure responsable pour la définition et mise en œuvre de la politique d'investissement. Elle est aussi la partie du dispositif qui est directement face aux porteurs de projet du TSR, en termes d'intégration dans un processus d'investissement qui permettra un financement et, in fine, le processus de valorisation des actifs incorporels et autres créés par les projets.

Le statut de cette structure en tant que personne morale reste à définir. En fonction de ses attributions et de ses responsabilités, nous travaillons actuellement sous l'hypothèse que la structure peut être créée comme un premier auxiliaire financier, ou société de gestion, de droit privé relevant de la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (« Loi ESS »).

Pour conclure cette introduction, soulignons l'importance de créer les conditions pour la gestion des fonds dans l'intérêt des investisseurs et donc leur sortie des fonds dans des conditions acceptables. Dans ce sens, le fmTSR est à la fois 'personne prudente' qui assume le devoir fiduciaire envers l'investisseur. Or, in fine, la capacité du TSR d'accueillir un financement privé dépendra de sa capacité à créer une plus-value comptable monétisée, pour être en situation de rembourser le capital et le rémunérer. Le principe sous lequel nous travaillons actuellement se base sur la valorisation des capitaux immatériels ou actifs incorporels créés par les projets du TSR, suivant les normes comptables en vigueur<sup>3</sup> et les cadres émergents de valorisation extra-financière<sup>4</sup>. Comme mentionné supra, cette valorisation serait en première instance une responsabilité de la structure d'accompagnement. Sous l'hypothèse que cette valorisation puisse être homologuée par un tiers indépendant<sup>5</sup>, elle serait également déclencheur d'une garantie publique qui viendra rémunérer l'investissement, en sus d'autres composants d'un rendement envisageables.

### Le dispositif du fmTSR dans son ensemble

La représentation ci-dessous donne une vue synoptique d'ensemble du dispositif que nous proposons, en termes de modèle opérationnel cible :

---

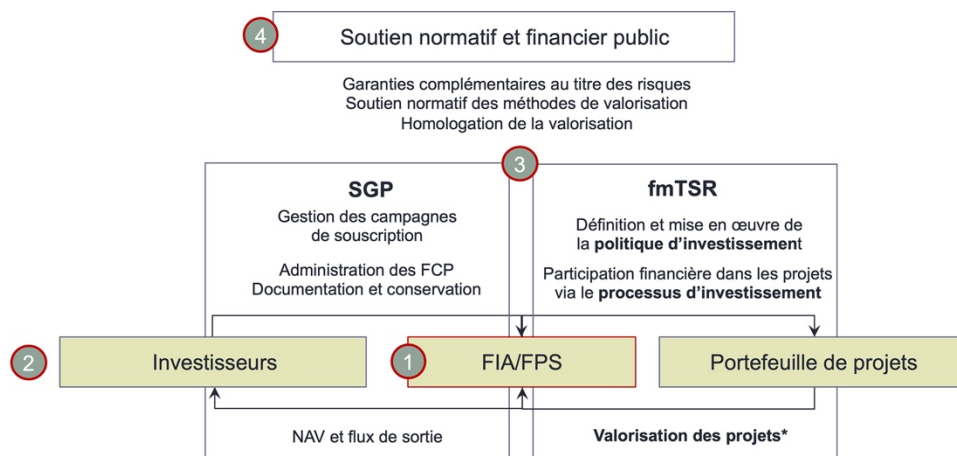
<sup>2</sup> Voir article L. 214-24 I du code monétaire et financier. D'autres informations clefs : Position AMF n° 2013-16 /

« Notions essentielles contenues dans la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ».

<sup>3</sup> Il s'agit notamment d'adapter les normes IFRS-IAS aux activités de TSR pour pouvoir générer une valorisation comptable des produits des projets.

<sup>4</sup> cf. Rapport Cambourg sur les informations extra-financières.

<sup>5</sup> La notion de tiers indépendant fait référence à un auditeur externe du fmTSR et le projet.



On peut présenter et analyser ce schéma en quatre étapes :

### 1 - Le choix de l'instrument financier (FIA-FPS)

Comme indiqué dans l'introduction, la cheville ouvrière du dispositif en termes d'instruments financiers est un type de fonds d'investissement structuré de manière conventionnelle et inséré dans la législation en vigueur, la réglementation et la doctrine de l'AMF. La question qui se pose ici est pourquoi orienter le dispositif de la sorte et non pas vers autre instrument financier ou véhicule de placement, à la fois en termes généraux et en termes du choix de la sous-classe des FIA/FPS, voire des Sociétés de libre partenariat (SLP) ?

Dans un premier temps, ce choix s'impose par le besoin de trouver une solution au problème de 'granularité' du portefeuille sous-jacent, ou le fait que la masse financière totale est dispersée sur un nombre de projets de taille économique réduite. L'analyse pilote démontre que les besoins de financement sont à la fois critiques pour les porteurs de projet, mais modestes en termes financiers absolus. **Les projets TSR sont souvent assez modestes dans leur demande de financement**, centrés sur les ressources humaines, notamment par rapport aux levées de fonds dans le secteur technologique, par exemple.

Autrement dit, la surface financière totale - la somme des besoins de financement du TSR peut être prise en charge par un ou plusieurs investisseurs, mais la gestion ligne par ligne est prohibitive en termes de coûts et de compétences techniques requises, pour un investisseur privé. En tant qu'instrument financier, un fonds d'investissement permet d'outrepasser ce problème en accueillant un capital significatif, levé auprès des investisseurs et dont l'investissement ligne à ligne et la gestion dans le temps est déléguée à une structure tiers mandatée, ici le fmTSR.

Dans un deuxième temps, nous avons choisi d'orienter le choix d'instrument financier vers les *Fonds d'investissement alternatifs (FIA)* et notamment la sous-classe destinée aux investisseurs professionnels, les *Fonds professionnels spécialisés (FPS)*. Éventuellement, il peut également être question de créer des *Sociétés de libre partenariat (SLP)*.

Ce choix précis est dicté en partie par les caractéristiques du portefeuille sous-jacent. L'analyse, ligne par ligne, d'un portefeuille de projet pilote, composé de 50 projets 'type' du TSR que nous avons collectés, confirme que la construction des fonds a besoin de se situer dans la partie la plus souple des contraintes réglementaires détaillées qui gouvernent les organismes de placement collectifs. En particulier, il est question de gérer avec un maximum de souplesse la liquidité<sup>6</sup> du fonds, sa diversification, son ratio d'emprise sur les entités et projets financés<sup>7</sup>, et la gamme de titres et

<sup>6</sup> Au sens de la possibilité pour un investisseur de vendre sa part dans le fond courant le cycle de vie du véhicule en question.

<sup>7</sup> La part du financement total du projet ou entité qui est prise en charge.

créances éligibles. Les types de véhicules cités ci-dessus sont pratiquement sans contraintes spécifiques dans ce sens, et la structure effective dépend de la formulation de la politique d'investissement (au sens strict du Code monétaire et financier). Les FIA ouvrent la possibilité de formuler et de mettre en œuvre une politique d'investissement qui conviennent au TSR, notamment afin de ne pas déstabiliser les projets, souvent structurés dans des perspectives temporelles longs et avec des rythmes d'évolution propres du secteur.

Ce dernier élément d'analyse souligne que le TSR, en cas d'accès au financement privé, a besoin d'un capital 'patient', prêt à s'engager sur le long terme, qui n'a pas besoin que ses placements soient immédiatement liquides. La réglementation générale des FIA, et la doctrine AMF concernant les fonds spécialisés, permettent de formuler des clauses d'entrée et sortie des fonds qui limitent le risque de liquidité ou un décaissement du fonds pour des raisons externes.

Le dernier argument pour adopter ce type d'instrument réside dans le **partage des risques**. Quand un investisseur, avisé et raisonnablement convaincu de la viabilité des activités sous-jacentes, souscrit à une levée de fonds, il consent également à porter les risques, sous condition que la gestion des fonds octroyés soient gérés avec la 'due diligence', la prudence, et le devoir fiduciaire qui lui est due. Or, l'adoption de ce type d'instrument permettra d'éviter la reproduction des dispositifs de partenariat public-privé qui ont attiré des critiques dernièrement.

### 2 – Le cycle d'investissement ou le cycle de vie d'un fonds

Le cycle de vie d'un fonds TSR incubé dans ce dispositif ne dévie pas significativement de celui d'un fonds quelconque orienté vers l'innovation. L'innovation ici introduite réside dans le fait qu'il est cogéré par deux entités : une société de gestion de portefeuille agréée en charge de la souscription et la levée des fonds, et la tenue de compte et la consolidation de la valeur nette des actifs (NAV) du fonds (et toute autre responsabilité d'administration), et la nouvelle structure fmTSR, responsable de la formulation de la politique d'investissement, le processus de d'investissement et la valorisation en première instance des capitaux immatériels et actifs incorporels des projets.

A noter ici que nous envisageons actuellement un fonctionnement de ce cycle de vie – ou cycle de financement du TSR - apparentée au fonctionnement des fonds en capital risque fermés, c'est-à-dire une campagne de levée de capitaux sur la base d'une politique d'investissement et un objectif de rendement commensurable avec les niveaux de risque impliqués. Après clôture de la campagne de levée des ressources financières atteintes, elles seront investies au fur à mesure que des projets éligibles et volontaires seront identifiés.

### 3 – La répartition des rôles et responsabilités entre les sociétés de gestion et le fmTSR

Comme déjà discuté supra, l'innovation principale de ce dispositif réside dans le fait qu'un fonds d'investissement incubé sous ce dispositif est cogéré par deux structures : une société de gestion de portefeuille (SGP) agréée, et le fmTSR<sup>8</sup>. Sous cette conception, de multiples SGPs peuvent entrer dans le dispositif, pour proposer et incuber des fonds à destination thématique, territoriale, sectorielle, sociale, etc. Ces orientations ne sont *a priori* pas limitées et répondent à la capacité des acteurs de lever des capitaux. Ainsi il revient aux acteurs de définir une orientation innovante de la destination des financements, dans le cadre de la réglementation en vigueur et conforme à la doctrine de l'AMF dans la matière.

Par contre, nous envisageons le fmTSR comme **structure unique** dans le dispositif, portant un rôle et des responsabilités particulières. En principe, cette structure sera porteuse de **trois corpus opérationnels** nécessaires pour que les fonds fonctionnent correctement, sur le marché et en conformité avec la réglementation. Ces trois corpus sont ce nous pourrions appeler la doctrine opérationnelle du fmTSR : 1/ la politique d'investissement, 2/ le processus d'investissement et 3/ les normes et méthodes de valorisation.

---

<sup>8</sup> Comme noté supra, un FIA n'est pas nécessairement géré par un SGP, mais l'option existe de le gérer par autre personne morale. Or, nous retenons ici l'hypothèse première de gestion par des SGP établies.

### La politique d'investissement

Qu'un FIA dispose d'une politique d'investissement est une obligation au sens du Code monétaire et financier. La doctrine de l'AMF permet d'identifier les composantes nécessaires pour que cette obligation soit réputée remplie<sup>9</sup>. Sans être exhaustive ici, il s'agit notamment de définir les critères de choix des projets, leur éligibilité à un financement fmTSR. Autrement dit, la politique d'investissement fait référence à des *orientations en matière d'investissement* incluant tout ou partie des critères suivants, adaptés au TSR :

- a) investir dans certaines classes d'actifs ou se conformer à certaines restrictions en matière d'allocation des actifs ;
- b) poursuivre certaines stratégies ;
- c) investir dans certaines zones géographiques spécifiques ;
- d) se conformer à certaines restrictions en matière d'effet de levier ;
- e) respecter certaines périodes minimales de détention ;
- f) se conformer à d'autres restrictions visant à diversifier les risques.<sup>10</sup>

La politique d'investissement gouverne en conséquence le choix des projets, ligne à ligne dans un premier temps, et en tant que portefeuille d'ensemble, dans un deuxième temps.

### Le processus d'investissement

Le processus d'investissement n'est pas une composante obligatoire au sens de la doctrine de l'AMF, mais une composante qui nous semble importante. En principe il définit les modalités d'engagement du fmTSR avec les projets ligne à ligne, au-delà de la spécification des classes d'actifs (voire point a) ci-dessus). Autrement dit, il est question de la structuration de la participation financière dans les projets, et les manières dont celle-ci pourrait être modifiée au fil du temps (augmentation de la ligne d'investissement, retrait d'un projet ...).

A ce propos, l'analyse du portefeuille de projets du TSR fait ressortir les éléments suivants, structurants pour un processus d'investissement :

- **Majoritairement, le besoin de financement consiste en apports de liquidités pour couvrir les charges courantes des projets** : le principal sujet des porteurs de projet est de pouvoir assumer le coût des ressources humaines et logistiques engagées, toutes catégories confondues. En principe, les besoins exprimés correspondent aux dépenses couvertes par des subventions de fonctionnement dans un contexte associatif. Du point de vue financier, ceci représente des injections de liquidités 'perdues' ; le remboursement et le retour sur investissement dépendront de la capacité des organisations à générer, via ses activités de recherche, un actif apte d'être valorisé d'une manière ou autre (voir *infra*) ;
- **Horizons d'engagement potentiellement longs et variables au fil du temps** : la plupart des projets sont de caractère ouvert au sens temporel du terme et suivent des rythmes d'évolution propres qu'il convient de respecter. Cela implique que le financement, en termes d'apports de liquidité, doit être suffisamment flexible pour suivre des projets qui varient en intensité et avancement ;
- **La 'granularité' du portefeuille est très élevée** : le portefeuille laisse entrevoir que les demandes de financement seront modestes, et varieront significativement entre projets et dans le temps. Cela pose un problème particulier de charges de gestion opérationnelles, qui n'exhibent pas forcément des économies d'échelle.

Cette synthèse laisse entrevoir quel est le levier qui doit être actionné par les fmTSR : il s'agit principalement de lever la *contrainte de la liquidité* pour les projets, et en conséquence contribuer à leur continuité et stabilité, diminuer leur précarité, et créer de la visibilité, in fine pour enclencher

---

<sup>9</sup> Position AMF n° 2013-16 « Notions essentielles contenues dans la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs » ; voir aussi Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et d'autres instruments législatifs européens, y compris la Directive 2009/65/CE et la Directive 2010/73/UE.

<sup>10</sup> Position AMF n° 2013-16, p. 4.

une dynamique vertueuse dans le secteur (de la même manière que le rapport sur les tiers lieux vise à lever la contrainte immobilière<sup>11</sup>).

Concrètement, en termes des modalités d'opération des fonds et les instruments financiers de préférence, cette analyse laisse entrevoir quel serait l'instrument de financement de préférence : les fonds seront destinés à ouvrir et gérer dans le temps pour les projets sélectionnés *des lignes de liquidité*. Ce type de financement, structuré et suivi dans le temps, peut être complété par d'autres types d'instruments financiers orientés vers un renforcement des hauts de bilan (titres participatives, crédits, participations en quasi-fonds propres ...).

### Les normes et méthodes de valorisation

Troisième corpus porté par le fmTSR, la valorisation des capitaux et actifs générés par les projets sont clefs pour la capacité de générer un rendement à destination des investisseurs. Le sujet peut en effet être scindé en deux : la **valorisation**, au sens comptable du terme, des actifs incorporels créés par les projets investis, et la **capitalisation** de cette valorisation dans le fonds, afin de rendre le remboursement et la rémunération des investisseurs une réalité.

Comme indiqué dans l'introduction, les normes comptables en vigueur permettent de valoriser au bilan un capital immatériel, d'ailleurs désormais pratique courante dans les entreprises privées, notamment concernant l'innovation. Notre proposition est d'étendre ce principe aux entités porteuse de projets TSR, sur le principe que le capital immatériel créé par ces acteurs ont la même valeur que l'innovation par les entreprises du secteur marchand, qui par leur statut juridique peuvent se prévaloir de ces normes et méthodes.

Soulignons ici que la valorisation des projets du TSR **en termes d'évaluation d'impact, dans la logique des contrats à impact social (CIS), paraît être une impasse**. Le point principal est que les projets du TSR évoluent très en amont (mais à géométrie variable) d'un impact concret et mesurable. Baser la valorisation, et donc la rémunération de l'investissement, sur une évaluation en aval de l'impact semble peu réaliste, en partie parce qu'on risque d'être sur des horizons temporels impraticables et des impacts complexes et parfois diffus. Il serait donc plus avisé de travailler par la suite sur l'hypothèse visant à **prendre en compte la valeur intrinsèque et potentiel de l'actif incorporel créé par un projet**.

Nous préconisons désormais de nous focaliser par la suite sur les méthodes de *valorisation* de ce qui est construit par le projet de recherche, en amont de toute création de valeur ajoutée économique, sociale, environnementale etc stricto sensu, et les moyens et méthodes comptables pour ce faire.

Le fmTSR est dans notre proposition l'instance responsable du développement de cette méthode, conforme aux normes comptables en vigueur et en lien avec les travaux de l'Autorité des normes comptables. D'ailleurs, nos travaux ont le potentiel d'enrichir l'application des normes IFRS-IAS en France dans la matière.

Concernant les « stratégies de sortie » - comment envisager la **capitalisation des fonds et le remboursement et la rémunération du capital investi** - le scénario central que nous préconisons est le suivant : le remboursement et la rémunération prend la forme d'un 'bullet'<sup>12</sup> consistant du passif cumulé du projet ; celui-ci est la somme du *nominal* investi (la somme des liquidités utilisés, sans actualisation pour éviter la logique d'une capitalisation d'un taux d'intérêt) et une appréciation qui représente la valorisation de l'actif (le plus souvent immatériel) créé au cours du projet.

Il y a plusieurs stratégies envisageables pour construire un schéma hybride de capitalisation des fonds et la constitution des liquidités nécessaires, en fonction des caractéristiques des projets individuels. Ces options et stratégies incluent, par exemple :

- Une valorisation économique directe de l'actif créé (collaborations économiques, créations d'entreprise ESS, incubations des activités associatives ou coopératives ...);

---

<sup>11</sup> Rapport Patrick Levy-Weitz, 2018

<sup>12</sup> C'est-à-dire un remboursement unique, à la date de dissolution du fonds.

- La cession des actifs incorporels (brevets, techniques, bases de données, algorithmes) à autres organisations et/ou entreprises, ou à une exploitation par des institutions publiques ;
- La capitalisation d'un crédit d'impôt ou instrument fiscal équivalent sur un compte du porteur de projet ;
- Une garantie publique, contingent sur la réalisation du projet, du même type de celles gérées par Bpifrance.

Ici, la logique est que l'investissement dispensé par le fonds permettra d'anticiper sur la valorisation ultérieure des actifs créés par les projets. Cela permettra aussi de construire des paliers de réalisations pour soutenir des demandes additionnelles de fonds d'investissement. Autrement dit, le fmTSR pourra fonctionner également en tant que fournisseur d'un financement initial pour déclencher une dynamique positive.

Soulignons aussi que, **pour les investisseurs institutionnels, ce n'est pas uniquement le rendement interne des fonds qui peuvent servir de rémunération. Des allègements des fonds propres réglementaires** au titre des risques, pour un investissement à impact sur les transitions écologiques et solidaires, entre autres, serait une option à explorer.

***La question des méthodes précises de la valorisation, et comment construire la capitalisation de remboursement sont les sujet clefs pour la suite de notre l'instruction du dispositif.***

#### **4 – Le soutien normatif et financier public**

Les éléments de valorisation et de capitalisation des investissements effectués par le fmTSR discutés dans la section précédente mettent en exergue qu'**un soutien normatif et financier public est indispensable pour la viabilité du dispositif**. Dans le dispositif cible, le fmTSR serait responsable du premier niveau de valorisation des projets, en fonction de sa proximité avec les porteurs de projet. Nous proposons que cette valorisation soit homologuée par une structure de gouvernance composé par l'État, un tiers indépendant mandaté par l'ANC, et le fmTSR. Cette homologation étant déclencheur des garanties de capitalisation du fonds additionnelles, portant sur le résiduel de valorisation qui n'est pas capitalisé en interne par le fonds.

Dans nos analyses précédentes, nous avons initialement formulé l'hypothèse que le dispositif serait potentiellement économiquement et financièrement viable sans un support public dédié. Prenant en compte les informations du portefeuille de projets, cette hypothèse doit être écartée. En fonction des caractéristiques des projets, notamment des usages auxquels les financements seront destinés (charges du personnel, loyer, autres frais...) et les horizons temporels engagés (environ 5 ans), **un support public est indispensable**. Cela ne veut pas dire qu'il s'agit simplement des garanties financières (en forme de garanties de remboursement du capital, sur-rémunération en fonction des impacts mesurés), par exemple du même type que les contrats à impact social (CIS). Au contraire, ces formes de soutien public sont probablement aussi à éliminer de l'instruction finale (voir supra). **Il est plus question de construire un cadre d'évaluation et valorisation de la recherche produite par le TSR**, en combinaison avec un portage de risques du type de ce qui est mis en œuvre dans le cadre des activités de garantie de Bpifrance.

Le fait d'introduire un *support public* à un fonds d'investissement qui s'insère dans la concurrence pour les *capitaux et liquidités privés* n'est pas juridiquement anodin. Notamment, tout ce qui peut être construit ou perçu comme une subvention publique à la rentabilité d'un investissement privé risque d'être contestable et même juridiquement opposable. Par contre, **les travaux préparatoires à la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche remis au Premier ministre le 23 septembre ont fait le constat que la France est, par rapport aux enjeux, en retard dans l'engagement des capitaux privés dans la recherche et la collaboration public-privée-société civile. Les travaux d'Alliss démontrent que le TSR est, moyennant une structure d'accompagnement appropriée, un support d'investissement et une base viable pour des partenariats public-privé équilibrés**. Nous disposons désormais des arguments robustes pour l'introduction de cet instrument dans la loi – ce qui ne bénéficiera pas uniquement au TSR, mais aussi les autres acteurs de la recherche.

### Conclusion

Le fonctionnement d'un FPS géré sous l'égide double du fmTSR et un SGP se résume succinctement comme suit : la structure lèvera des capitaux privés via le lancement de fonds privés fermés, et participera au financement des projets *via* l'octroi de lignes de liquidité structurés pour s'adapter au mieux aux besoins des porteurs de projets<sup>13</sup>. Ceci est une logique de fonctionnement qui ressemble aux 'business angels', aux fonds de 'venture capital', au 'private equity' ou bien aux fonds de placements privés. Si on cherche des modèles appropriés de ce type de fonctionnement où la rémunération de l'investisseur est basée centralement sur la valorisation de l'actif créé avant un modèle économique, on peut regarder le fonctionnement des biotechnologies, la pharmacie ou les fintechs, entre autres. Autrement dit, on applique au secteur TSR une logique bien connue et rodée, celui du pari qu'un projet produira un résultat valorisable sur un point futur.

---

<sup>13</sup> Il sera tentant d'opposer à cette conception du fmTSR que c'est un fonctionnement bancaire, notamment par la mise en place des lignes de liquidité, qui de facto se transforme en créances de type crédits au moment de l'utilisation. Or, étant donné qu'il n'y a pas de transformation de maturité, le risque de liquidité pour le fonds étant limité, le fonctionnement ne s'apparente pas à celui d'une banque.

# La LPPR

## *Une activité d'influence d'Alliss*

*Toutes les photos sont tirées du colloque organisé à l'assemblée nationale le 20 janvier 2020, colloque préparé en 2019. Elles ont été réalisées par Mme Margot L'Hermitte.*



*Livret de propositions préparé en décembre 2019*



*Salle Colbert – 20 janvier 2020*

Dès février 2019, à l'annonce par le premier ministre d'une future loi de programmation de la recherche (LLPR), nous avons opéré un travail intense auprès des autorités publiques. Dès l'automne 2018, nous avons engagé des échanges avec les cabinets du premier ministre et de la présidence de la République, pour faire valoir nos analyses et nos propositions et informer l'exécutif de l'historique de l'instruction de ce dossier auprès du Parlement et de l'administration du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Nous avons pu constater à cette occasion un intérêt comme des réserves sur les bons outils de reconnaissance institutionnelle comme de financements. L'annonce d'une LPPR a changé la donne. En effet, une loi de programmation définit d'abord et avant tout l'effort financier de l'Etat, en l'occurrence de 2021 à 2027. Elle n'est donc pas *stricto sensu* une loi de contenu. Toutefois, nous avons constaté assez vite qu'elle toucherait aussi à des éléments de l'organisation et de l'évaluation la recherche, ce qui signifie que le code de la recherche pouvait faire l'objet de propositions. C'est ce qui nous a incités à engager un travail auprès des différentes autorités publiques dès la fin du mois de mars 2019.

Ce travail s'est matérialisé par une rencontre auprès de la présidence de l'assemblée nationale, que nous avons rencontré à l'automne 2018, et dont un membre du cabinet a participé au séminaire du premier cercle le 5 avril 2019 à Saint-Rémy-lès-Chevreuses. A cette occasion, nous avons pu mesurer que la séquence qui venait de s'ouvrir avec les « Gilets jaunes » rebattait les cartes de façon profonde au sein de l'exécutif. Nous avons également mesuré en quoi nos propositions devaient mieux s'inscrire dans cette séquence politique.

Un groupe de travail dédié au sein d'Alliss s'est mis en place dont la mission était de formaliser nos propositions et de les adapter à la LPPR, et ce afin d'être auditionnés par un des trois groupes de travail mis en place par le MESRI. Un document de 4 pages a été élaboré en deux semaines, à l'adresse du cabinet de la présidence de l'assemblée nationale, comme de la ministre de l'ESRI. In fine, ce sera le groupe de travail n°1 en charge du financement – co-piloté par Cédric Villani et Sylvie Retailleau- qui prendra notre balle au bond, suite à un rendez-vous de travail avec ce député à l'hôtel de Lassay, le 17 avril 2019. Une audition a été programmée très rapidement, le 13 mai, au MESRI, où, pendant 2h30, nous présentés nos perspectives. La synthèse parue le 29 septembre 2019 prend en compte nos apports, indique qu'il fait dépasser les politiques publiques en matière d'interactions sciences-société, mais que les membres du groupe ne maîtrisaient pas assez le sujet pour faire des propositions dès la publication des synthèses.



4-pages rédigé par le groupe de travail ad hoc diffusé auprès du député Cédric Villani

Aussi, après un échange avec le cabinet de la présidence de l'assemblée nationale et le député Yannick Kerlogot, nous avons décidé d'orienter notre stratégie dans deux directions parallèles : 1/ « marquer » le terrain dans le cadre du débat parlementaire portant sur le projet de loi de des finance 2020 (PLF 2020) afin d'inciter le MESRI à ne pas évacuer le sujet et à le reporter officiellement vers le débat sur la LPPR en 2020 ; 2/ préparer une mobilisation de parlementaires dans le cadre du futur débat sur la LPPR, partant du principe que les forces « conservatrices » au MESRI feraient tout leur possible pour empêcher les évolutions pour lesquelles nous plaidons. Cette stratégie s'est avérée payante car d'une part les parlementaires qui avaient montré un intérêt pour nos approches ont été convaincus de leur solidité et ont accepté de porter les amendements au PLF - y compris au Sénat, via les sénateur.rice.s Jean-Pierre Leleux et Laure Darcos -, de l'autre nous sommes convenus de l'utilité d'organiser un colloque tout début 2020 pour préparer le débat parlementaire sur la LPPR.



Nathalie Dompnier, présidente Université Lyon 2



Yannick Kerlogot, député 4<sup>e</sup> circonscription des Cotes d'Armor

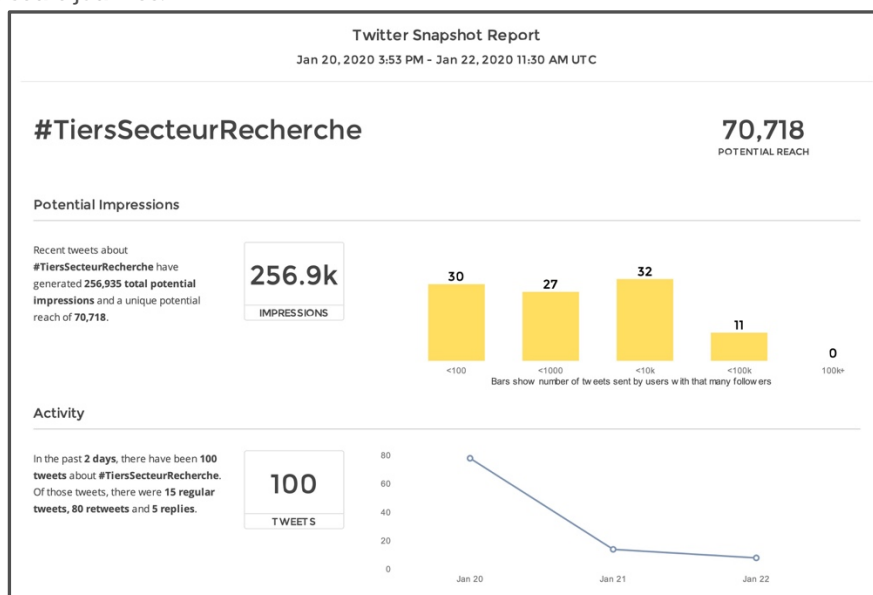


Michel Eddi (Pdg Cirad), & Philippe Mauguin (Pdg Inrae)

Ce colloque fait partie de facto du rapport d'activité 2019, car il clôt un travail effectué en 2019. Sa mise en scène a reposé sur 4 éléments :

- une co-présidence effectuée par 3 parlementaires et les co-présidents d'Alliss. Parmi les parlementaires nous avons été accueillis par Céline Calvez, qui assume la fonction de Whip, monsieur Pierre-Alain Raphan, qui portera une partie importante des débats en commission, et enfin, monsieur Yannick Kerlogot, qui a pris un leadership sur le sujet et a montré un grand intérêt quant au fait de porter le débat en commission « éducation, culture » ;
- une séquence conçue pour asseoir la notion de tiers secteur de la recherche dans le débat public. Ceci a été rendu possible par le fait que nous avons souhaité donner la parole au plus grand nombre afin que chacun puisse faire valoir son point de vue, ses problématiques et ses visions, mais toujours dans le cadre d'une intégration explicite de leurs propos au prisme de la notion de tiers secteur de la recherche ;

- une séquence définie sur la base d'une mobilisation conséquente d'Alliss, de ses partenaires et de ses alliés ; instaurer un rapport de force n'étant jamais anecdotique dans une telle séquence ;
- enfin, une séance devant nous permettre de faire apparaître la notion de tiers secteur de la recherche dans les médias sociaux. Notre partenariat avec *Kielo*, par l'entremise du *#TiersSecteurRecherche*, nous a permis d'atteindre des chiffres tout à fait conséquents en une seule journée.



Statistiques Twitter : 70718 personnes atteintes en 1er cercle, 256.900 en second cercle.

Depuis, des signaux nous sont parvenus du cabinet de la ministre de l'ESRI, de la part des responsables de la coordination de la rédaction de la LPPR, à savoir que notre sujet était bel et bien sur la table et qu'à minima, nos propositions devraient être intégrées dans l'annexe à la loi, gage aux parlementaires d'effectuer le travail normatif, qui, une fois formalisé, pourrait être difficilement refusé par le MESRI, celui-ci ne pouvant se dédire. Toutefois, nous continuons le travail afin que nos propositions soient intégrées explicitement dans le texte présenté en conseil des ministres, ce qui faciliterait de beaucoup le travail. En effet, si un titre « ouverture à la société » n'apparaissait pas, on pourrait craindre une fausse évolution, toujours dominée par l'idéologie du *déficit model*. Ce risque demeure non nul.



Mélanie Marcel, fondatrice So Science



Ola Södersrtöm, président visio SHS du Fonds national suisse



Anne Jacquelin, directrice R&D, Fabrique des territoires Innovants

A l'occasion du colloque du 20 janvier, nous avons pu mesurer l'intérêt politique de nombre de membres d'Alliss de voir le « sujet politique du tiers secteur de la recherche » bien intégré au débat public. Le journal *Le Monde* a relaté ce colloque alors que ce média ne fait jamais de recension de ce

type dans ses pages. Le journaliste David Larrousserie, qui nous suit depuis 2017, souhaite analyser les évolutions depuis 3 ans.

Ainsi, nous avons pu faire valoir que cette séance à l'assemblée lançait, de facto, le processus des assises du tiers secteur de la recherche. La mobilisation de 150 personnes n'en était que plus importante.



Noémie de Grenier, directrice  
Coopaname



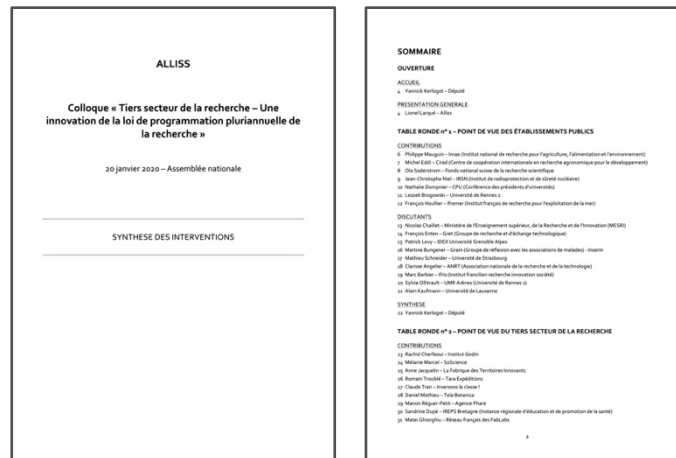
Patrick Lévy, ex-président  
Université Grenoble Alpes, directeur  
Index



Martine Bungener, présidente du  
Gram de l'Inserm

Le succès de cette séance a convaincu certains acteurs de rejoindre, depuis, notre plateforme. Dans les faits, la fonction « mobilisation » d'Alliss est centrale. Elle justifie et nourrit la dynamique collective. Elle permet de rendre explicite l'amélioration du consensus collectif, tout en incitant les établissements publics, les associations et les entreprises à formaliser leurs convergences.

A noter que cette séance a donné lieu à la rédaction d'un verbatim diffusé dans la plateforme :



Verbatim du colloque du 20 janvier

# Le 1<sup>er</sup> cercle

*Une expérimentation associative réussie*

## Attendus

La phase de structuration du tiers secteur de la recherche dans laquelle Alliss s'est engagée à compter de 2018 a de profondes conséquences sur l'approfondissement du travail de notre plateforme. Parmi les 4 axes prioritaires (fonds mutualiste, renforcement des capacités des acteurs, structuration de réseaux stratégiques, poursuite du travail du livre blanc), un des réseaux stratégiques concerne **le groupe Premier Cercle**. Proposé dès l'AG d'Alliss en 2017, il concerne la mise en place d'un groupe constitué de nouvelles générations d'acteurs, responsables de leur organisation, ou amenés à avoir des responsabilités. Reconnus par Alliss pour leurs capacités de prise d'initiatives, de rayonnements, de hauteur de vue et d'ambitions pour eux-mêmes et les collectifs humains dans lesquels ils sont investis, ces personnalités proviennent d'univers intellectuels, professionnels et idéologiques variés.

Ces personnes partagent l'hypothèse qu'ils se jouent, au travers du rapports aux savoirs, aux connaissances, aux sciences et aux technologies, et aux investissements et politiques qui leur sont liés, des déplacements de pouvoir, des visions du futur qui rendent nécessaire une appréhension collective de ces enjeux, notamment dans une double perspective démocratique et de soutenabilité.

MEMBRES GT		FONCTION
BONTEMS	FRANCOIS	Directeur de recherche, chargé de mission Recherche Sciences Société
CARON	SABRINA	Chargée de mission Disrupt Campus Institut Mines Télécom
CHAMARET	PHILIPPE	Directeur de l'Institut Eco Citoyen, Gos sur Mer
CORVAL	XAVIER	Directeur coopérative Eqsphere, économie circulaire
COUAILLER	JULIEN	Délégué général UPPIA, président fédération Uniagro
DE GRENIER	NOEMIE	Directrice de la fédération de coopérative Coopaname
DE HEUSCH	SARAH	Project Officer for the Development & Strategy de la coopérative européenne
FAURY	MELODIE	Chargée de mission Sciences Société à l'Université de Strasbourg
FOURNIER	MARC	Coordinateur de La Paillasse
GAY	DIDIER	Chargé de recherche à l'IRSN
GRASSET	LUCILE	COPIIL
GRIESSINGER	THIBAUD	Fondateur de l'association Scalp ! (sciences cognitives)
HAERINGER	NICOLAS	Directeur stratégique de l'ONG international 350.org
HUC	LAURENCE	Chargée de recherche à l'INRA
HUET	JEAN	Directeur des petits débrouillards Occitanie
JACQUELIN	ANNE	Directrice de recherche à la société coopérative Fabrique des territoires innovants
JOIGNEAU-GUESNON	CAROLINE	Chargée de mission à l'UNCPIE
LENOUVEL	DAMIEN	Administrateur de l'Union Peuple et Culture, directeur de centre social
LOUBET	NICOLAS	Fondateur d'OxaMyne à Lyon
MARCEL	MELANIE	Fondatrice de So Science
MARY	JULIEN	Chargé de recherche à la MSH Sud
NIOCHE	CLEMENCE	Directrice adjointe fédération des MJC Occitanie, chargée de mission
OTTOLINI	LUCILE	Doctorante à l'IFRIS
PORTE	EMMANUEL	Chargé de recherche à l'INJEP
SANA	EROS	Directeur d'agence de communication
TORD	ALAIN	Directeur adjoint B&L Evolution
TUUHIA	VAIA	Directrice de l'ONG 4D

Liste de la première « promotion du premier cercle »

Dans cette phase, la « création » d'un groupe susceptible de porter la parole du tiers secteur de la recherche, est devenu un enjeu fondamental. Il s'agit tout autant de générer une pensée commune et collective, à partir d'éléments analytiques, d'apports de connaissances, ou d'ateliers dédiés, que de créer les bases d'actions collectives futures.

Cet aspect de la stratégie est d'autant plus déterminant que nombre d'entre ces acteurs nous disent souvent leur incapacité à trouver des espaces de formation/partage plus politiques, riches en contact avec des sphères de décisions, d'influence ou de réseautage.

Si nous ne sommes bien évidemment plus dans la nécessité de générer une « école des cadres », on ne peut ni ne doit sous-estimer ce que de tels espaces suscitent et génèrent chez ceux qui en bénéficient.

Enfin, ce travail est soutenu par l'Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie, en tant que groupe expérimental dont nous tirerons les bilans à l'été 2020.

La liste des personnes ayant participé à la première session des 3-5 avril 2019 est la suivante :

### Motif des sessions

D'un point de vue général, il s'agissait de susciter un groupe susceptible de porter dans l'espace public la parole, les intentions voire les intérêts du tiers secteur de la recherche. Celui-ci doit se doter d'outils analytiques, intellectuels et politiques, pour soutenir sa structuration, non pas de façon autonome (le tiers état de la recherche n'est pas une fin), mais de façon connectée avec la vie sociale, économique, environnementale des organisations. Les objectifs stratégiques d'un tel groupe/espace devaient être de :

- créer les conditions d'une pensée commune, riche et vivante, non dogmatique et solide
- créer les conditions politiques de coopérations et mutualisations entre les organisations dont ces personnes sont ou seront membres/dirigeants
- rayonner dans des secteurs d'activité, sphères connexes (chambres consulaires, syndicats, réseaux...).

Sur le fond, avons organisé des temps de rencontres autour de **3 groupes d'enjeux** :

- **Appréhender le paysage institutionnel de l'ESRI<sup>14</sup>** (place dans les finances publiques, chez les investisseurs privés et dans la vision prospective des sociétés en général ; les S&T comme co-drivers des économies et sociétés avec la finance) :
  - saisir la prééminence des logiques de recherche & innovation dans les sociétés développées (vision historique et contemporaine) ; pourquoi ces questions sont peu ou mal investies par les acteurs sociaux, économiques et politiques
  - appréhender les logiques budgétaires de l'Etat, des régions et de l'Europe en ces matières
  - saisir « l'organigramme » des acteurs-clés, en France notamment
  - logiques d'investissements : suivre les investissements privés (y compris à l'échelle globale) et ce que cela dit des « futurs possibles »
- **Appréhender les enjeux du tiers état de la recherche**
  - saisir les principales notions et éléments analytiques du « champ »
  - appréhender la force des doctrines de « deficit model » qui ont colonisé les modes de pensée, les politiques publiques mais aussi le positionnement par défaut de la plupart des mouvements citoyens et sociaux en France, en Europe et dans le reste du monde
  - étudier les différents modèles de coopération entre acteurs académiques et non académiques (méthodes, difficultés, dispositifs...).
- **Traiter quelques questions/thèmes-clés en fonction des centres d'intérêt du groupe ou de parties du groupe (liste non exhaustive, restant à valider)**
  - OGM
  - intelligence artificielle
  - transition écologique
  - développement territorial

---

<sup>14</sup> Enseignement supérieur, recherche et innovation

- perspectives internationales : rencontre avec l'OCDE, et l'Université des Nations Unies etc.

## Le programme final des journées

Ces journées ont été conçues sur une logique de « promotion » où la nécessité de faire « corps », de favoriser les rencontres entre les membres est déterminant. Selon tous les participants, ce type de rencontres est un vrai moment de décentrement, même si la pédagogie nécessitera à l'avenir de mieux s'appuyer à la fois sur les expériences des participants et sur leurs besoins exprimés.

Horaires	J-1	J1 / 3 avril 2019
		8h30 Accueil des participants et inscription sur les listes de présence.
		9h Speed dating par trio (*) Connaissance du groupe: Présentations croisées des 30p (**)
		11h pause
		11h15 Présentation générale du dispositif Postulats, perspectives & ambitions du 1er cercle Méthode générale, programme des 3 jours, outils de collaboration et coopération, agenda à 18 mois Discussion & clarification
		12h30 Déjeuner
		14h Apport de connaissances avec Rémi Barré Systèmes d'enseignement supérieure, de recherche et d'innovation #1 1/ Histoire des politiques d'ESRI en France 2/ Eléments structurels, généalogies, grandes évolutions
		16h30 Pause & promenade
		17h30 Atelier 1 - Controverse Gilles-Eric Séralini Avec Sylvestre Huet, Bernard Salles & David Demortain (sous réserve) Sciences & militantismes au pluriel. De nos biais de confirmation à l'enjeu de la captation du "Label Science"
15h	Arrivée des participants et inscription sur les listes de présence.	
19h30	Apéritif et dîner d'accueil	20h Libre
		21h Dîner
Horaires	J2 / 4 avril 2019	
9h	Atelier 2 - Animation Pierre-Benoit Joly Biographie de recherche - Comment la recherche scientifique a marqué un moment de "ma" biographie? Quelles attentes et quelles ressources apparaissent dans ces biographies de recherche?	
11h	Pause	
11h30	Atelier 2 bis - Animation Pierre-Benoit Joly Mes attentes dans ce premier cercle. Ligne de force et enjeux.	
13h	Déjeuner	
14h	Rencontre & Débat - Animation Lionel Larqué Avec le PDG de l'INRA, Philippe Mauguin Discussion autour de ses attentes vis-à-vis du tiers état de la recherche	
16h	Pause et promenade	
17h30	Atelier 3 - Animation de Pierre-Benoit Joly et Lionel Larqué Débriefing du débat avec le PDG & Premières suggestions du groupe par la formulation des écarts entre atelier 1, 2 et rencontre débat	
19h	Libre	
20h30	Dîner-Rencontre Échange avec le cabinet de la présidence de l'Assemblée nationale Préparer la session plénière à l'AN	

Horaires	J3 / 5 avril 2019
9h	<p align="center"><b>Apport de connaissances avec Philippe Laredo</b> <b>Systèmes d'ESRI #2</b></p> <p>1/ Système européen de RI, connexion et influences croisées avec le système français 2/ Montée des régulations marchandes 3/ Effets/Impacts/Dimensions territoriaux</p>
10h30	<b>Pause</b>
10h45	<p align="center"><b>Apport de connaissances avec Philippe Laredo</b> <b>Systèmes d'ESRI #2</b></p> <p>1/ Système européen de RI, connexion et influences croisées avec le système français 2/ Montée des régulations marchandes 3/ Effets/Impacts/Dimensions territoriaux</p>
12h30	<b>Déjeuner</b>
13h30	<p align="center"><b>Atelier 3 - Pierre-Benoit Joly</b></p> <p>Lecture d'articles scientifiques (méthode arpentage) sur la question des rapports sciences société dans une perspective internationale</p>
15h	<b>Pause</b>
15h15	<p align="center"><b>Atelier 4</b></p> <p>Co-construire les 2 prochaines sessions (dates &amp; contenus) Sujets prioritaires ? Méthodes souhaitées? Perspectives politiques du groupe ("manifeste", intervention publique, déclinaison territoriale et/ou européenne et/ou internationale? Autre?)</p>
16h30	<b>Fin du séminaire d'intégration</b>

Le bilan final de ces journées fut très positif. Toutefois, pour qu'une telle session ait du sens, il aura fallu la planifier presque 9 mois à l'avance. Elle aura, en outre, nécessiter des investissements financiers relativement lourds. Il est probable que la prochaine promotion soit en 2021, sauf si nous bénéficions d'un soutien financier nouveau *ad hoc*.

En tout de cause, il nous faut reproduire et systématiser cette initiative. Elle nous permet d'anticiper, de revitaliser, de renouveler, et d'enrichir nos stratégies.

# Groupe de travail ORRCH

## *Au bout de l'incubation dans Alliss*

Le 18 mars 2019 s'est tenu à La Paillasse un séminaire qui a marqué le début de la fin de l'incubation de ce GT au sein d'Alliss. Ce séminaire a été préparé avec la collaboration d'une jeune chercheuse travaillant en Australie, Olga Kokshinoga. Cette préparation a nécessité 15 entretiens individuels, l'analyse de 35 questionnaires et la production d'une bibliographie scientifique. La liste des participants demeure toujours assez dense.

ORGANISATION	NOMS	PRENOMS
ACRO	BOILLEY	DAVID
AITEC	GOUSSAULT	BENEDICTE
ALLISS	LARQUE	LIONEL
ALLISS	MEGE	RAPHAEL
S3PI	PINEAU	CORALIE
ANCCLI	GERBER	MARIETTE
ANCCLI	CARTIER	MICHEL
CGEDD	ROTILLON	SYLVAIN
CGEDD	VINDIMIAN	ERIC
EDA	VILLERS	ANITA
EHESP	BRETON	ERIC
INRA	MOUGIN	CHRISTIAN
INRA	CRAVEDI	JEAN-PIERRE
INRA	PAYRASTRE	LAURENCE
INRA	DEMORTAIN	DAVID
INSERM	BORTOLI	Sylvie
INSTITUT ECOCITOYEN	CHAMARET	PHILIPPE
IRSN	CHARRON	SYLVIE
IRSN	GARNIER-LAPLACE	JACQUELINE
IRSN	LAURENT	Olivier
IRSN	ARMANT	Olivier
IRSN	GILBIN	Rodolphe
IRSTEA	GARRIC	JEANNE
LA PAILLASSE	FOURNIER	MARC
OCDE/AEN	LAZO	TED
SFSE	BARD	DENIS
TOXALIM/INRA	HUC	Laurence

*Liste des participants*

### Les attendus du séminaire

Ce 3<sup>e</sup> séminaire avait pour objectifs de poursuivre et approfondir les travaux de celui des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018. L'enjeu était de s'inscrire dans le temps long et de permettre une distillation des problématiques. Pour résumer, les enjeux étaient les suivants :

- Définir les défis de la recherche pluridisciplinaire sur les risques chroniques et les approches que divers consortium susceptibles de les mettre en œuvre ;
- Déterminer les données à utiliser, vérifier leur disponibilité éventuelle ou préciser leurs modalités de recueil ;
- Approfondir les méthodes d'implication des citoyens ;
- Évoquer les questions de financement ;
- Penser la structure organisationnelle nécessaire/adaptée pour pouvoir avancer sur le sujet.

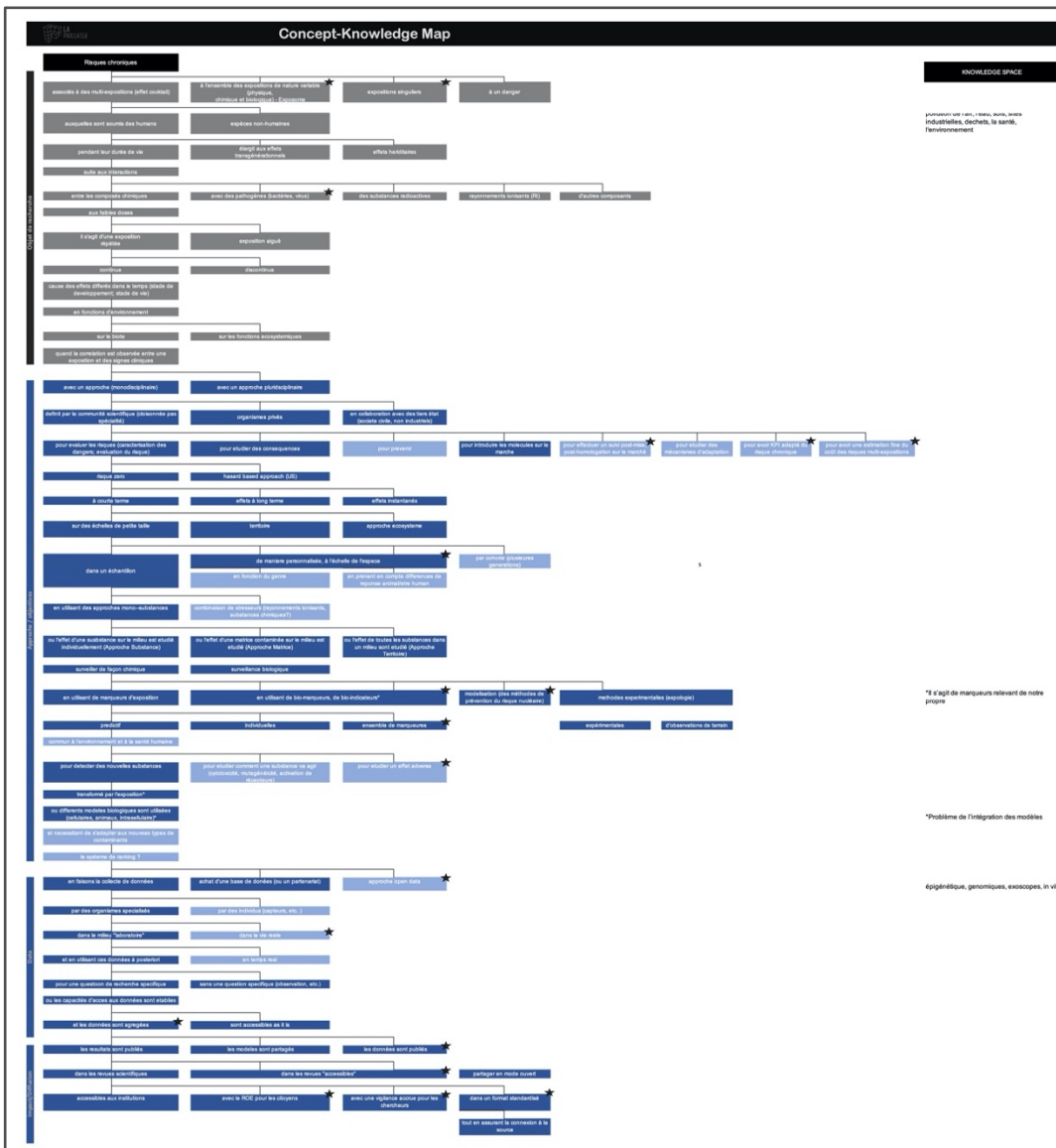
Le séminaire visait plus spécifiquement à :

- Partager les résultats de la cartographie réalisée à partir du 1<sup>er</sup> séminaire
- Présenter et discuter des axes d'exploration identifiés
- Choisir collectivement les axes à approfondir
- Sur chacun des axes retenus, effectuer un travail de définition et de planification (plan d'action / ressources et compétences nécessaires / activités / coût estimatif).

Présentation des axes d'exploration

Il a été décidé d'utiliser la méthode C-K (*Concept Knowledge*). Cette méthode C-K a été choisie pour tester la robustesse des axes d'exploration proposés. Cette méthode de représentation des concepts, développée par l'École des Mines, vise à aller au-delà des connaissances que l'on a à disposition immédiate – qui sont autant « d'effets de fixation » ou « d'obstacles de conception ». La méthode C-K permet de déstabiliser le système existant et de créer d'autres concepts et standards. Il s'agit de changer non seulement l'objet, mais aussi l'espace d'exploration et les règles et critères d'évaluation.

La méthode C-K invite à utiliser son propre bagage ainsi que des connaissances et expertises extérieures pour dépasser ses limites et, ensemble, aller plus loin. On utilise son espace de connaissances, mais on ajoute des contraintes pour aller vers l'espace de concept. Ainsi, sur la base d'une cartographie, 8 axes d'exploration (non stabilisés) avaient été identifiés préalablement au séminaire :



Cartographie C-K du GT ORRCH produite par Olga Kokshagina

- Axe 1 : caractérisation des dangers sur un territoire
- Axe 2 : déclinaison opérationnelle du concept d'Exposome
- Axe 3 : Etude participative (bottom-up) pour étudier les effets adverses des substances sur un écosystème
- Axe 4 : Approche co-design entre la recherche et la société civile pour une pédagogie participation et la collecte de données
- Axe 5 : étude pluridisciplinaire de l'impact de produits phytosanitaires sur la santé des écosystèmes
- Axe 6 : monétisation pour les phases de collecte responsables
- Axe 7 : vulgarisation sur le risque chronique et les incertitudes associées
- Axe 8 : développer un catalogue de formats de collaboration « sciences-société » et leurs modalités

Après présentation synthétique des enjeux, et vote, 4 axes d'exploration ont finalement été retenus :

- Approche co-design entre la recherche et la société civile pour la pédagogie participative et la collecte de données (axe 4) : **18 voix**
- Déclinaison opérationnelle du concept d'exposome (axe 2) : **14 voix**
- Vulgarisation sur le risque chronique et les incertitudes associées (axe 7) : **14 voix**
- Étude pluridisciplinaire de l'impact de produits phytosanitaires sur la santé des écosystèmes (axe 5) : **9 voix**

### La suite : dans ou hors d'Alliss ?

Qualitativement, l'ensemble des institutions et organisations impliquées depuis 3 ans est satisfait des méthodes de collaboration et des différentes technologies mobilisées. Dans les groupes de travail, on attend de fait trois choses d'Alliss :

- une ouverture vers un nouveau spectre de partenaires potentiels : coopérer avec des gens et des organisations avec lesquelles on n'a pas l'occasion d'agir
- découvrir de nouvelles méthodes
- prendre le temps et être dans un agenda de travail progressif.

Les 6 derniers mois de l'année ont été consacrés à la formalisation des problématiques sous-jacentes aux 4 axes privilégiés par les participants. Chacun a donné lieu à la production d'une fiche pré-programmatique susceptible de générer une proposition de recherche collaborative. Malgré tout, selon toute vraisemblance, nous sommes arrivés au point où la question du portage des pré-propositions est posée. En effet, comme nous l'avons rappelé, Alliss n'est pas un opérateur et n'ambitionne pas de le devenir. Or, Alliss a, de facto, porté toute cette phase, longue, d'incubation. Cette nouvelle phase ne peut qu'être pilotée par un noyau dur d'établissements et d'organisations qui, manifestement, peine à émerger, probablement au regard de l'incertitude liée au financement. En d'autres termes, Alliss a joué le rôle de « preneur de risque » en termes d'animation, fonction qui est rarement financée. L'Inrae et l'Irsn ont accepté de soutenir cette phase. Pour autant, depuis la création d'Alliss, nous n'avons jamais été dans cette situation institutionnelle. Elle est d'autant plus intéressante qu'elle touche à la vie de la plupart des groupes de travail à savoir leurs perspectives hors de la plateforme. Ce sujet devra être abordé par les instances en 2020 car elle concerne plusieurs groupes de travail et leurs perspectives. Aussi, nous devons consacrer nos efforts en 2020 à résoudre trois questions :

- finaliser les pré-problématiques
- aider à structurer et stabiliser les consortiums
- si possible, les accompagner vers des opportunités de co-financements

# Groupe de travail FAIR

## *Un investissement et des résultats conséquents*

L'année 2019 a été marquante pour ce groupe de travail. Des focus groups ont été organisés en mars, avant d'entamer un travail de 6 mois de synthèse et d'organiser le 26 novembre un séminaire de bilans et perspectives.

Ainsi les 12, 19 et 26 mars 2019, 152 organisations ont répondu positivement à notre invitation dans un temps très court, suggérant un intérêt face à un besoin non pourvu, celui de l'échange d'expériences et du renforcement des capacités des acteurs. 93 personnes ont pu participer aux ateliers aux dates que nous leur avons proposées. Nous pouvons « classer » les participants selon les catégories suivantes :

- Enseignants-chercheurs, chercheurs, experts ;
- Bénévoles et salariés des mondes associatifs et coopératifs, souvent engagés dans des contextes et milieux défavorisés, voire précarisés ;
- Quelques représentants d'institutions, administrations qui gouvernent le système français de recherche et innovation, voire aussi des bailleurs, agences ou instances internationales.

AKRICH	MADELEINE	CSI	HUC	LAURENCE	TOXALIM
ALLEGRET	ISABELLE	UNIVERSITE DE GRENOBLE	JACQUELIN	ANNE	FTI
BARBIER	MARC	IFRIS	JARRY	BRUNO	CLAVIM
BARRE	REMI	IFRIS	JOLLIVET	MARCEL	NSS DIALOGUES
BATAILLARD	PHILIPPE	BRGM	JOLY	PIERRE-BENOIT	LISS
BECASSE	JULIEN	France VOLONTAIRES	KARINTHI	JEAN	L'HERMITAGE
BECQ	ALINE	ECOLE POLYTECHNIQUE	LARQUE	LIONEL	ALLISS
BEHAR	ABRAHAM	AMFPGN	LAZO	EDWARD	OCDE
BEHAR THINIERES	HUGO	AV	LE BARS	YVES	CFSI
BELAEN	FLORENCE	UNIVERSITE DE LYON	LEFRANCOIS	GREGORY	SPPI COF
BERARDI TADIE	BARBARA	POLLINIS	LEGRIS	MARTINE	GDR PARCS
BERGET	PASCAL	IAMM	LENOUVEL	DAMIEN	PEC
BERNARD	CATHERINE	FAB. TER. SANTE	LETTE	MICHEL	CNAM
BERROU	JEAN-HUGUES	AGROPARITECH	LHOSTE	EVELYNE	LISS
BESSON-LEAUD	CHRISTOPHE	ALLIANCE SENS&ECONOMIE	LOUBET	NICOLAS	OXAMYNE
BOCQUET	BERTRAND	BDS NORD	MARCHAL	MATHIEU	CHAUDRONNERIES
BOILLEY	DAVID	ACRO	MARTINAND	JEAN-LOUIS	ENS CACHAN
BONTEMS	FRANCOIS	INSTITUT PASTEUR	MARY	JULIEN	MSH SUD
BORTOLI	SYLVIE	INSERM	MATEUS	QUENTIN	LOW TECHLAB
BRAUSTEIN	EDGAR	AITEC	MATHIEU	ARNAUD	SANTE PUBLIQUE France
CADENNES	MICHEL	ASSEMBLEE VIRTUELLE	MATHIEU	FLAVIE	INSERM
CHAMARET	PHILIPPE	IEC	MEDIONI	MARIA-ALICE	GFEN
CHARRON	SYLVIE	IRSN	MELLAL	SAMIR	COOPANAME
CHAUVAC	NATHALIE	SCOOOL	MERZAGORA	MATTEO	TRACES
CHLOUS	FREDERIQUE	MNHN	MICHEL	DAVID	AIDES
COSSON	JEAN-FRANCOIS	INRA CITIQUE	MILLET	FRANCOIS	LE DOME
COURSON	CEDRIC	ASTROLABE	NARCY	JEAN-BAPTISTE	AScA
COUTELLEC	LEO	POLE ETHIQUE IDF	NGAH NGONO	JOSEPHINE	AIDES
CROS	FRANCOISE	CNAM	PATUREL	DOMINIQUE	INRA
DE CARLI	PAOLA	VAINCRE LA MUCCO	PENE	SOPHIE	CRI
DEFALVARD	HERVE	UPEM	PERES	JULIETTE	LE LABO CIVAM
DELCOURT	PATRICK	COMPTOIR	PORCHERON	PATRICK	SORBONNE UNIVERSITE
DUPONT	EMMANUEL	CGET	PORTE	EMMANUEL	INJEP
ENTEN	FRANCOIS	GRET	REMONDET	MARTIN	CGDD
FAURY	MELODIE	UNISTRA	RIBRAULT	CLAIRE	AJAV
FERRAND	NILS	IRSTEA	ROTURIER	CHRISTOPHE	INRA
FERRON	REGIS	IRD	ROUYER	GUILAUME	AV
FOURNIER	MARC	LA PAILLASSE	SABATIE	JEAN-LOUIS	SECOURS POPULAIRE
FREDERICH	HUGO	OPEN SOURCE ECOLOGY	SCHRAUB	SIMON	LIGUE CONTRE LE CANCER
GERBER	MARIETTE	ANCCLI	SEILLIER	REMY	CGET
GERMAIN	THOMAS	LA MYNE	TURCATI	LAURE	SU PARTICIPAE
GIAT	PASCAL	ANRT	TUOHIA	VAIA	4D
GISINGER	THIERRY	FONDATION DE France	VALETTE	MARC	UNADEL
GOUSSAULT	BENEDICTE	AITEC	VERZAT	XAVIER	ATD
GRIESSINGER	THIBAUT	SCALP!	VILLERS	ANITA	EDA
GRUSON-DANIEL	CELYA	HACK YOUR PHD	VOISIN	LEO	OBSERVATOIRE ESS IDF

*Liste des participants aux focus groups*

Il s'agissait pour ce groupe de travail de mieux comprendre et analyser les besoins des acteurs de ces coopérations en termes de « formation aux coopérations de recherche et co-recherche » ou, pour suivre les propos du Livre Blanc d'Alliss de mars 2017, les besoins « en équipement des acteurs », issus des univers non académiques et académiques.

Les matériaux qui nous ont incités à inviter ces organisations et institutions à partager leurs expériences et leurs besoins indiquaient que le champ des coopérations à l'œuvre en France, aussi massif fût-il, était invisible et ne constituait en aucune manière une politique. Nos interlocuteurs partageaient le sentiment de toujours recommencer à zéro, de réinventer en permanence la même roue. En matière de coopération recherche-société, le besoin de sortir de son giron, de partager, voire de changer d'échelle était manifeste. Ceci explique probablement le fort taux de réponse positive à notre invitation.

Il est apparu que les acteurs, comme les pratiques dont ils étaient porteurs, illustraient des trajectoires et des « cultures » des recherches collaboratives, participatives ou citoyennes d'une extrême diversité. Certains des participants découvraient même ces cadres conceptuels ! Aussi, était-il nécessaire de vérifier si ces expériences sont des déclinaisons d'une même démarche ou intention.

Les focus groups étaient composés de façon hétérogène et complémentaire, à l'exception d'un où les acteurs associatifs étaient surreprésentés et d'un autre où, à l'inverse, le monde de la recherche dominait. Cependant, l'extrême hétérogénéité des démarches relatives reflétait une difficulté : la diversité des situations conduit à mettre en doute la capacité (voire l'intérêt ?) de monter en généralité. Toutefois, le besoin de mobiliser des démarches de co-recherche pour systématiser les logiques de réflexivité s'est exprimé de façon persistante. Ainsi, peu d'expériences ont pu être qualifiées de « modélisées », mis à part les cas de l'ONG Aides (service de recherche communautaire, protocoles, production de données), de *Téla Botanica* (base de données et systématique), d'*ATD Quart monde* (et les avancées épistémiques du croisement des savoirs) et de l'association *Résolis* (documentation et publication d'expériences).

Les organisations participantes ont relaté des démarches dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'action sociale, de l'environnement-écologie, et de l'éducation. Quelques cas seulement mobilisaient des disciplines relevant des sciences dites « dures » (électronique, physique, chimie environnementale, sciences du vivant, informatique, agronomie), mais ce déficit relatif semble plus relever d'un biais dû aux réseaux mobilisés que d'une réalité avérée.



*Document de synthèse des focus groups finalisé en octobre 2019*

Ceci décrit assez bien un paysage français en friche, nourri d'initiatives dispersées, dépeignant un champ peu cohérent et profondément fragmenté. Très peu de « formations » - professionnelles ou initiales - furent évoquées par des participants. Un rapide survol de l'offre de formation dispensée

dans les établissements français, et une écoute attentive des enregistrements des focus groups, confirment que l'offre adaptée au domaine des recherches dites coopératives, participatives ou citoyennes est peu structurée en France. L'inventaire des formations supérieures pertinentes préconisé par le comité de pilotage Fair s'avérerait donc utile. Il doit donner lieu à une analyse comparée.

### Résumé des points clés de la note de synthèse

1. **La communauté** des recherches coopératives, participatives, citoyennes est encore en friche. Il est possible de la renforcer à partir des briques de formations et d'apprentissages élaborées par les acteurs eux-mêmes.
2. **Le cadre conceptuel** du champ reste à préciser. Il doit être inclusif. La notion de tiers secteur de la recherche semble faire consensus.
3. **Les cadres de formation, d'apprentissage et de capacitations** doivent respecter les cultures d'autonomie revendiquées par toutes les parties prenantes. La formation ou le co-apprentissage constitue un point d'intersection, de régulation, de convention où chacun reconnaît l'autre dans sa différence. « Equiper les acteurs » constitue donc un chantier stratégique prioritaire.
4. **Les offres de formation-apprentissage** doivent discerner les connaissances génériques, valables globalement, des stratégies de co-apprentissage et des simples besoins de rencontres régulières pour bâtir de la confiance entre acteurs.
5. **Les défis éthiques et épistémologiques** touchent aux rapports de pouvoir entre les acteurs publics et ceux du tiers secteur de la recherche. Ainsi, le paradigme des croisements des savoirs peine à se concrétiser dans les coopérations. Une formalisation de cet enjeu, comme « cadre normatif » des coopérations, semble pertinent.
6. **L'aménagement du territoire en « tiers-lieux de recherche »** constitue une perspective consensuelle. Ces infrastructures distribuées pourraient être des outils pertinents pour amener la recherche dans des lieux où elle est absente, et constituer des espaces tiers propres à nourrir la confiance entre acteurs. L'idée de développer un pôle de référence national pour les tiers-lieux de recherche a été évoquée.
7. **Les dispositifs du système français de recherche et d'innovation (SFRI) semblent peu adaptés** à la nature des coopérations dont il est ici question. Des innovations administratives et financières sont requises. Elles pourront être lancées au sein du SFRI (ANR, etc) comme à sa périphérie (Fonds d'expérimentation jeunesse, CGET, etc).

### Agenda, plan d'action 2020 & le défi du portage

- mise en place d'un groupe de travail ad hoc « Plan d'action de formation et d'apprentissage des recherches coopératives, participatives et citoyennes » ;
- Printemps 2020 : remise du plan d'action dans le cadre de la LPPR
- Printemps 2020 : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sollicitant des réponses associant des acteurs académiques et des acteurs du tiers secteur de la recherche ;
- Printemps 2020 : 2<sup>nd</sup> appel à candidatures Fonjep-Recherche ;
- Printemps 2020 : sollicitation du MESRI pour faire évoluer la formulation et le suivi des signatures de la charte sur les recherches et sciences participatives ;
- 5-8 juillet 2020, Rennes : Assises du Tiers Secteur de la Recherche.

Comme pour la plupart des groupes de travail d'Alliss, les assises du tiers secteur 2020 constitueront un point de passage important. Indubitablement, l'avenir de ce GT posera lui aussi la question du portage des initiatives et des futures productions.

# Groupe de travail Intermédiation

## Capitaliser 3 ans de séminaire

Ce groupe a mis en veille son activité en 2019 et ce afin de capitaliser nos acquis. En effet, depuis 2016, ce sont 5 séminaires « sectoriels » qui se sont déroulés et, grâce au travail précieux de capitaliation et de synthèse réalisé par Raphaël Mege - dont nous ne saurons jamais assez valorisé la contribution qu'il apporte à Alliss depuis 2014 - nous étions détenteurs de contenus qu'il nous fallait rassembler, conceptualiser et valoriser.

**ALLISS**  
**Séminaire - Intermédiation en agriculture -**  
12 décembre 2018 - Agrifort/Injep

**Participants :**  
 Antoine Bouché (C) - C3  
 Benoît Barré - INRAE  
 Bruno Babin - Les Petits Déchiffreurs  
 Olivier Carreau - Muséum d'histoire naturelle de Toulouse  
 Aurélien Chassagnon - INRAE (Genétique)  
 Aurélien Lort - INRAE (Genétique)  
 Paul Fauriol - INRAE (Genétique)  
 Céline Langlois - Les Petits Déchiffreurs  
 Emmanuel Fauriol - INRAE  
 Damien Lavoie (Jury INRAE) - INRAE (Genétique)

Alex Lavenex - INRAE (Genétique)  
 Emeline Drouot - INRAE (Genétique)  
 Alban Lacroix - INRAE (Genétique)  
 Jean-Louis Martiniard - INRAE (Genétique)  
 Aurélien Chassagnon - INRAE (Genétique)  
 Olivier Millier - INRAE (Genétique)  
 Aurélien Chassagnon - INRAE (Genétique)  
 Emmanuel Fauriol - INRAE (Genétique)  
 Line Richard - INRAE (Genétique)

**Rappel du contexte et des enjeux**  
 Le groupe Intermédiation a été constitué dans le cadre de l'Alliss afin d'étudier les enjeux et les actions en matière d'intermédiation, qui consistent à connecter les échanges entre les acteurs académiques, professionnels et citoyens et à faciliter la production de savoirs et de connaissances. Ce groupe a pour objectif de capitaliser les connaissances et les pratiques existantes et de les valoriser dans une perspective de recherche et de médiation. Le groupe a pour objectif de capitaliser les connaissances et les pratiques existantes et de les valoriser dans une perspective de recherche et de médiation.

**ALLISS**  
**Séminaire - Intermédiation dans le domaine de la santé -**  
12 février 2019 - Injep

**Participants :**  
 Marionne Carf - INRAE  
 Pauline Du Car - INRAE (Genétique)  
 Jeanne Schaeffer - INRAE (Genétique)  
 Françoise Fournier - INRAE  
 Vincent Lacroix - INRAE (Genétique)  
 Céline Langlois - Les Petits Déchiffreurs  
 Emmanuel Fauriol - INRAE  
 Aurélien Chassagnon - INRAE (Genétique)  
 Aurélien Lort - INRAE (Genétique)  
 Paul Fauriol - INRAE (Genétique)  
 Céline Langlois - Les Petits Déchiffreurs  
 Emmanuel Fauriol - INRAE  
 Line Richard - INRAE (Genétique)

**Rappel du contexte et des enjeux**  
 Le groupe Intermédiation a été constitué dans le cadre de l'Alliss afin d'étudier les enjeux et les actions en matière d'intermédiation, qui consistent à connecter les échanges entre les acteurs académiques, professionnels et citoyens et à faciliter la production de savoirs et de connaissances. Ce groupe a pour objectif de capitaliser les connaissances et les pratiques existantes et de les valoriser dans une perspective de recherche et de médiation.

**ALLISS**  
**Séminaire - Intermédiation dans le domaine de la culture scientifique et technique -**  
3 mai 2019 - ESPIC

**Participants :**  
 Anne Corry - Les Petits Déchiffreurs (C)  
 Céline Langlois - Les Petits Déchiffreurs (C)  
 Olivier Carreau - Muséum d'histoire naturelle de Toulouse  
 Aurélien Chassagnon - INRAE (Genétique)  
 Aurélien Lort - INRAE (Genétique)  
 Paul Fauriol - INRAE (Genétique)  
 Céline Langlois - Les Petits Déchiffreurs  
 Emmanuel Fauriol - INRAE  
 Line Richard - INRAE (Genétique)

**Rappel du contexte et des enjeux**  
 Le groupe Intermédiation a été constitué dans le cadre de l'Alliss afin d'étudier les enjeux et les actions en matière d'intermédiation, qui consistent à connecter les échanges entre les acteurs académiques, professionnels et citoyens et à faciliter la production de savoirs et de connaissances. Ce groupe a pour objectif de capitaliser les connaissances et les pratiques existantes et de les valoriser dans une perspective de recherche et de médiation.

**ALLISS**  
**Séminaire - Intermédiation et médiation numérique -**  
17 février 2018 - La Paludaise

**Participants :**  
 Aurélien Chassagnon - INRAE (Genétique)  
 Olivier Carreau - Muséum d'histoire naturelle de Toulouse  
 Aurélien Lort - INRAE (Genétique)  
 Paul Fauriol - INRAE (Genétique)  
 Céline Langlois - Les Petits Déchiffreurs  
 Emmanuel Fauriol - INRAE  
 Line Richard - INRAE (Genétique)

**Présentation de La Paludaise**  
 La Paludaise est un site de médiation numérique qui vise à faciliter la production de savoirs et de connaissances. Ce site est un espace de médiation numérique qui vise à faciliter la production de savoirs et de connaissances.

**ALLISS**  
**Séminaire - Les multiples voies de l'innovation en éducation -**  
12 décembre 2018 - Agrifort/Injep

**Participants :**  
 Roger François Cadiotier - ISA-ENSR  
 Lionel Larqué - INRAE  
 Vincent Lacroix - INRAE (Genétique)  
 Françoise Fournier - INRAE  
 Céline Langlois - Les Petits Déchiffreurs  
 Emmanuel Fauriol - INRAE  
 Line Richard - INRAE (Genétique)

**Rappel des enjeux du séminaire - Intermédiation recherche-société -**  
 Ce séminaire est consacré à l'étude des enjeux et des actions en matière d'intermédiation, qui consistent à connecter les échanges entre les acteurs académiques, professionnels et citoyens et à faciliter la production de savoirs et de connaissances.

Les synthèses des 5 séminaires du GT Intermédiation depuis 2016

Après discussion en comité de pilotage de ce groupe de travail, Emmanuel Porte a suggéré de publier un numéro spécial de la revue de l'Injep « Les Cahiers de l'action ». Un comité de rédaction a été mis en place constitué de : Claude Millier, Jean-Louis Martinand, Evelyne Lhoste, Emmanuel Porte, Rémi Barré, Lionel Larqué. Une note d'intention a été rédigée que voici.

## CONTEXTE DE LA PROPOSITION

Nous assistons depuis plus d'une décennie à une réactualisation des dynamiques de recherche-action et de recherches participatives ou ouvertes (Open research). Ces formes et ces méthodes visant à mobiliser des savoirs et des connaissances pour l'action, parfois avec des visées transformatrices, semblent devenir peu à peu l'objet d'un intérêt dans les pratiques d'une diversité d'acteurs. C'est le cas notamment des associations, mouvements sociaux et acteurs socio-économiques de petites tailles qui ont conscience que l'action seule ne suffit pas, qu'il importe de réfléchir à ce que l'on fait, souvent dans une perspective de qualité de vie, de soutenabilité ou de transition. En conséquence, ils cherchent à trouver des moyens pour capitaliser, mutualiser, conceptualiser, transmettre et améliorer l'existant et les capacités d'actions, de façon régulière voire permanente. Mais c'est aussi le cas des professionnels de la recherche conscients et soucieux de nourrir les liens, dans la durée, avec ceux qui constituent comme « une base sociale de la recherche ». Ces acteurs proviennent de disciplines et traitent d'enjeux très variés : santé, environnement, ville, sécurité, histoire/identité, industrie, transport, pauvreté, numérique, éducation, travail, démocratie, politiques publiques, agriculture. . .

Ce constat a amené certains acteurs engagés dans la plateforme ALLISS (dont l'INJEP), à s'investir dans la constitution d'un groupe de travail sur les « intermédiation action-recherche ». Ce groupe de travail est parti du constat qu'il existait peu de lieux permettant à ces acteurs, de façon intersectorielle et interdisciplinaire, d'échanger sur leurs pratiques et les fonctions d'inter-médiation recherche-savoirs-sociétés. Ce groupe a donc eu pour objectif d'opérer des croisements inter-associatifs, inter-disciplinaires et inter-sectoriels entre acteurs et chercheurs dans une double perspective : 1/ mieux réfléchir à leurs propres expériences ; 2/ mobiliser des acteurs pour stimuler de nouvelles recherches participatives.

### L'intermédiation action-recherche

La notion de médiation fait l'objet de nombreux travaux dans des secteurs et disciplines variés. Dans le domaine du rapport entre la production de connaissances et la vie en société, et afin de nous départir de la notion de « médiation scientifique et technique » (différente dans son contenu de celle de la « médiation culturelle » par exemple), le groupe a fait le choix de s'organiser autour de la notion « d'intermédiation

» afin de préciser son intention d'étudier non seulement les interactions entre acteurs académiques et non académiques, mais aussi les espaces et acteurs en situation d'intermédiaire, lesquels contribuent à faciliter ces échanges et participent à la circulation de savoirs et de pratiques.

Ainsi, ce groupe de travail sur les « intermédiations action-recherche » a institué un lieu d'échanges d'expériences et de pratiques centré sur les besoins de réflexivité sur les actions menées par ses participants. Son agenda était limité dans le temps (2016-2018) mais il a permis de regrouper des acteurs/chercheurs issus de différents secteurs de la société comme la culture scientifique et technique, l'éducation, le monde agricole, le numérique, la santé, tous préoccupés par la façon dont ils produisent et mobilisent des connaissances tant scientifiques qu'incorporées dans leurs pratiques sociales et locales.

6 séminaires ont eu lieu regroupant à chaque fois une vingtaine d'acteurs, dont certains réguliers, ayant pour objectifs :

- De mieux connaître et reconnaître les croisements de savoirs entre dynamique d'action et logique de recherche et les formes d'inter-médiation professionnelle ou fonctionnelle ; cibler des pistes d'amélioration des dispositifs ou modus operandi existants ;
- D'accompagner et favoriser le changement dans les activités d'acteurs de l'(inter)médiation : stratégie de formation (formation-action), démarches de recherche-action, séminaires d'acteurs/chercheurs autour de questionnements partagés, etc.

### Modalité de travail

Le groupe a organisé des séances de travail, chacune faisant l'objet d'une présentation approfondie d'une ou plusieurs études de cas. La présentation était organisée pour éclairer les objectifs énoncés ci-dessus. La discussion en général co-animée par deux discutants/rapporteurs parmi les animateurs

du groupe, l'un visant à préciser le rôle et les modalités d'exercice de l'intermédiation, l'autre cherchant à élucider la dynamique du processus à l'œuvre.

### PROPOSITION D'UN CAHIER DE L'ACTION

La tenue de ce séminaire pendant 2 ans constitue une matière très riche pour réfléchir à la question des relations entre sciences, recherche et action dans la société, et ce de manière intersectorielle et interdisciplinaire. Cela raisonne avec les préoccupations et les pratiques de nombreux acteurs associatifs (notamment de l'éducation populaire), acteurs de la recherche et acteurs publics qui constituent la cible des cahiers de l'action. Coordination du numéro:

- Marianne Cerf (INRA LISIS)
- Évelyne Lhoste (IFRIS LISIS)
- Jean-Louis Martinand (ENS Cachan)
- Lionel Larqué (ALLISS)
- Emmanuel Porte (INJEP)
- Claude Millier (NSS Dialogues)
- Rémi Barré (Ifris)

### Conduite du numéro

Le séminaire « intermédiations action-recherche » a permis de rencontrer près de 70 contributeurs qui ont pu revenir sur de multiples dimensions de la relation d'intermédiation : modalité de travail, forme de la coopération acteurs/chercheurs, financement, administration de la preuve, évaluation, reconnaissance de l'expertise d'usage, etc. Pour ce numéro des cahiers de l'action, l'idée est de constituer un « comité de rédaction » du numéro qui aura pour but de nous aider à sélectionner et analyser les expériences et contributions au séminaire dont nous pourrions proposer une transformation en contribution écrite au cahier de l'action. Ce comité intégrera les coordinateurs du numéro ainsi que des acteurs/chercheurs impliqués depuis longtemps dans ces réflexions (Rémi Barré et Madelaine Akrich sont d'ores et déjà présents).

Le processus de travail devrait prendre la forme suivante :

1. Demande d'une fiche-action revenant sur l'expérience de chacun + une réflexion tirée de l'échange au séminaire (mars 2019-juin 2019)
2. Réunion du comité de rédaction et stabilisation du sommaire (fin juin 2019)
3. Rédaction des articles (juillet 2019-octobre 2019)
4. Reprises et stabilisation des contributions (novembre-décembre 2019)
5. Valorisation et mise en débat du numéro dans les cadres des universités d'été « sciences société » (été 2020)

Sans présager à ce stade du plan définitif, ce numéro devrait comprendre des contributions de trois types :

- Des contributions synthétiques tirées des fiches-actions (2000 signes)
- Des contributions plus analytiques de la pratique par des acteurs participants aux séminaires (5 x 20000 signes)
- Des contributions plus analytiques sur l'objet « intermédiations action-recherche » par les coordinateurs et membres du « comité de rédaction » (5 x 7000 signes)

Les fiches actions sont attendues pour fin juin et ensuite le comité de rédaction sélectionne 4 à 5 exemplaires qui figureraient dans le numéro des cahiers de l'action. Les papiers attendus le seront attendus pour octobre 2019. Certaines fiches-action pourront être mobilisées sous forme d'encadrés dans le numéro (notamment pour souligner la variété des champs concernés). Les autres seraient mises à disposition par Alliss dans le cadre de l'université d'été 2020 dans un format qui reste à préciser.

## La Chaire Unesco Bernard Maris

En 2019, nous avons finalisé les 2 prototypes pour lesquels nous avons reçu le soutien de la Ville de Paris et de l'Ifris : un dossier en partenariat avec l'Esprit Sorcier, sur la monnaie ; la finalisation du prototype de Mooc sur l'économie de l'anthropocène.

En parallèle, nous avons entamé des discussions avec diverses chaires et institutions visant à préparer une seconde convention citoyenne sur l'économie, cette fois de dimension européenne. Cette hypothèse est née avant l'annonce par la présidence de la République d'une convention citoyenne sur le climat.

Enfin, Science Po Toulouse a co-organisé, sous le label de la Chaire Unesco Bernard Maris, deux débats à l'automne 2019, à Toulouse, avec Joseph Stiglitz et Thomas Piketty.

### *Dossier pédagogique Esprit Sorcier*

En développement depuis 2018, nous avons finalisé le scénario du dossier « La Monnaie », qui fut le domaine d'excellence académique de Bernard Maris. Laurence Scialom, François Morin et Lionel Larqué ont assuré le suivi scientifique du dossier. Voici le synopsis mis en tournage en 2019 (diffusion en ligne printemps 2020).



### Synopsis « La Monnaie »

#### **Séquence 1 / Plateau 1 : Intro et sommaire**

Fred et la Petite Voix ont décidé de créer leur propre monnaie : l'Euro Sorcier. Mais de nombreuses questions vont se poser à eux.

Sommaire du dossier :

- Quels sont les intérêts d'une monnaie ?
- Quelles sont ses fonctions ?
- Comment la monnaie a-t-elle évolué au fil du temps ? (Du troc à la monnaie scripturale)
- Aujourd'hui comment la monnaie est-elle créée ? (Les crédits font les dépôts)
- Création monétaire et inflation !
- Le rôle de la BCE
- Les courants des économistes sur la monnaie (néo classiques, monétaristes, keynésiens)
- Regards croisés d'économistes (politique monétaire de la BCE... avantages et inconvénients)
- Les monnaies alternatives (Crypto monnaies / Les monnaies locales sans création monétaire / Les monnaies locales avec création monétaire...)

Fred : Tout d'abord, il faut comprendre qu'est-ce que la monnaie et à quoi elle sert.

#### **Séquence 2 : Dessin 1 : Définitions et fonctions de la monnaie**

**Narrateur** : Premièrement, définissons ce qu'est la monnaie : c'est un moyen de paiement accepté par une communauté et qui possède trois caractéristiques : Universalité, immédiateté et sans coût.

Elle est universelle, c'est à dire acceptée et reconnue par tous les membres d'une communauté.

Elle est immédiate : on peut effectuer une transaction sans délais. Et elle est sans coût cela veut dire qu'il n'y a pas de dépense supplémentaire lorsqu'on utilise la monnaie.



**PV** : Ok c'est noté et c'est tout ? C'est bon je peux créer mon Euro Sorcier alors ?

**Narrateur** : Non pas tout de suite, la monnaie répond aussi à 5 fonctions distinctes dans nos sociétés, 3 fonctions économiques et 2 fonctions sociétales, les économistes parlent des 3 + 2 fonctions de la monnaie.

*Dessin globale des 5 fonctions avec à gauche compte, échange et réserve de valeur un gros '+' au milieu et à droite Histoire et fonction politique.*

Les fonctions économiques de la monnaie ont été d'abord reconnue par Aristote au Vème siècle avant JC.

*Dessin Aristote*

Ce sont les fonctions de compte, d'échange et de réserve de valeur.

La fonction de compte cela veut simplement dire que la monnaie est un objet que l'on peut facilement compter et additionner ; qu'elle permet de nommer tous les prix dans cette unité de mesure. Cela permet au consommateur de facilement comparer les prix.

**PV** : Donc par exemple, une maison ça ne pourrait pas être une bonne monnaie parce qu'il est difficile de compter le prix d'une baguette en maison.

**Narrateur** : Oui par exemple ! La deuxième fonction c'est l'échange cela permet à tous les individus qui utilisent cette monnaie d'acheter ou vendre ce qu'ils veulent dans cette monnaie. Cela remplace le troc.

**PV** : Comment ça le troc ?

**Narrateur** : Par exemple disons que j'ai des poires et que je veux acheter des pommes. Sans monnaie je serai obligé de trouver quelqu'un qui veuille bien échanger mes poires contre mes pommes pour qu'une transaction se fasse. Avec la monnaie, j'échange mes poires contre de la monnaie puis ma monnaie contre des pommes. C'est beaucoup plus facile.

**PV** : Ah je vois !

**Narrateur** : Enfin, la fonction de réserve de valeur, cela signifie que l'on peut conserver les richesses dans la monnaie pour réaliser un achat ultérieur. Cela suppose que la monnaie ne perd pas de sa valeur dans le temps.

**PV** : Ah oui donc par exemple un fruit ne pourrait pas être une monnaie par ce qu'il pourrait trop rapidement. C'est bien cela ?

**Narrateur** : Oui la petite voix !

**PV** : Donc je récapitule pour que mon Euro Sorcier soit une vraie monnaie il faut qu'il soit reconnu par une communauté, que je puisse l'échanger sans délais et sans coût mais aussi que cela soit facile de compter en Euro Sorcier, que l'on puisse tout échanger avec et qu'il ne pourrisse pas trop vite, ça en fait des choses !

**Narrateur** : Mais ce n'est pas tout, la monnaie possède aussi des fonctions politiques et sociales.

Au niveau social, la monnaie est fédératrice, c'est un langage commun à tous les individus d'une société, elle crée un sentiment d'appartenance pour les membres d'une communauté qui utilisent la même monnaie.

Au niveau politique, elle manifeste la souveraineté du pouvoir qui émet la monnaie. Par exemple, les pièces de monnaie étaient souvent frappées à l'effigie du roi pour asseoir son pouvoir politique. Aujourd'hui les monnaies peuvent jouer un rôle unificateur et pacificateur, comme avec la création de l'Euro qui efface les symboles nationaux au profit de symboles supranationaux.

**PV** : Et beh, ça en fait des choses à faire pour créer mon Euro Sorcier ! Moi je propose que l'on mette la tête de Fred dessus comme symbole fédérateur pour tous ceux qui ont l'Esprit Sorcier. Qu'est-ce que vous en pensez derrière votre écran ? Proposez-nous vos idées dans les commentaires !



### **Séquence 3 / Plateau 2 : lancement de la séquence « Au fil du temps »**

**Fred** : C'est gentil la petite voix et on a hâte de voir ce que vous allez proposer !  
Maintenant je vous invite à regarder comment les monnaies sont progressivement apparues et comment elles se sont développées.



### **Séquence 4 / Frise chronologique illustrée « Au fil du temps »**

La frise est composée de 4 tableaux commentés par le narrateur :

- 1/ Troc et Monnaie marchandise : vin, coquillages, or
- 2/ Monnaie métallique : pièces d'or et d'argent
- 3/ Fiduciaire : billets pièce actuels : la monnaie basée sur la confiance
- 4/ Monnaie scripturale : Juste un jeu d'écriture

*Exemple d'écriture de l'AFT sur le fiduciaire : (tableau3)*

**Narrateur** : C'est incroyable, mais comment en est-on arrivé là ?

Contrairement à ce que l'on peut imaginer, cela existe depuis longtemps ! Au XVI siècle, les premiers banquiers gardaient contre rémunération les métaux précieux de leurs clients dans leurs coffres. C'était plus sûr et plus simple d'échanger des titres de crédit plutôt que des brouettes d'or et d'argent !

Les banquiers remarquèrent vite que jamais 100% des fonds sont demandés par les clients au même moment. Ils pouvaient donc en profiter en prêtant une partie de l'argent que les clients avaient déposé. Or, ces prêts se faisaient non pas en or sonnante et trébuchante, mais sous forme écrite. Un papier disant 'bon pour tant d'or auprès de cette banque'.

Ils pouvaient donc émettre beaucoup plus de titres qu'ils avaient réellement d'argent dans les caisses, et ce sans affecter les clients. Si seulement 10% des réserves en métaux précieux sont demandés par les clients, les banquiers peuvent prêter 10 fois plus que ce qu'ils ont dans les caisses et donc multiplier par 10 la quantité de monnaie en circulation !

*Dessin d'un coffre rempli d'or et de 10 papiers où sont dessinés un coffre d'or dessus.*

Bien sûr tout fonctionne tant que tout le monde ne vient pas réclamer son or en même temps !

**Séquence 5 / Plateau 3 : Transition sur le thème « Aujourd'hui, comment la monnaie est-elle créée ? »**

**Fred** : On l'a vu, la monnaie aujourd'hui c'est une monnaie basée sur la confiance et existant principalement par simple jeu d'écriture. Mais concrètement qu'est-ce que cela veut dire ? Aujourd'hui comment la monnaie est-elle créée ?

Il y a deux types de création monétaire. La monnaie physique, monnaie fiduciaire qui est créée par les banques centrales ce sont les pièces et les billets.

Cependant la grande majorité de l'argent en circulation, environ 90%, est créé simplement par jeu d'écriture grâce au crédit.

**PV** : Comment cela par jeu d'écriture ? Et qu'est-ce que vient faire le crédit là-dedans ?

**Fred** : Cela veut dire que la monnaie vient de nulle part, on parle de création Ex-nihilo.

**PV** : Comment ça ? Je ne comprends rien !

**Fred** : Ne t'en fais pas, c'est normal je vais t'expliquer tout cela avec un dessin.

### **Séquence 6 / Dessin 2 : les crédits font les dépôts ...**

**Narrateur** : On pourrait penser que dans notre système ce sont les dépôts qui font les crédits. C'est à dire que lorsque Paul met de l'argent à la banque, le banquier utilise cet argent pour prêter à Jean.

Or, ce n'est pas le cas car avec un tel système, Paul ne pourrait pas retirer son argent à la banque puisqu'il serait prêté à Jean.

*Idee de dessin :*

*Banquier : « Désolé j'ai prêté votre argent à Jean, mais il rembourse 300€ par mois que vous pouvez utiliser ! ».*

**PV** : Ah oui ça serait ballot !

**Narrateur** : Pour pallier ce problème, dans notre système ce sont les crédits qui font les dépôts. Si on reprend notre exemple, lorsque que Jean va à la banque pour demander un crédit et que la banque lui accorde, il y a création monétaire.

La banque n'a pas pris l'argent de Paul, mais a simplement inscrit sur le compte de Jean la somme qu'il emprunte et a noté que Jean lui doit une créance du montant de ce crédit plus intérêts. On parle de création monétaire ex-nihilo.

*Dessin de tableau en T actif/passif de la banque et de Jean*

En comptabilité, on rajoute à l'actif de Jean le montant du crédit et à son passif la créance qu'il doit à la banque. A l'inverse la banque marque à son passif le montant prêté à Jean et à son actif la reconnaissance de dette.

Jean peut désormais utiliser cet argent pour consommer dans l'économie. Lorsqu'il va acheter quelque chose à Paul, Paul pourra déposer cet argent sur son compte bancaire.

*Dessin circulaire avec la banque, Jean (consommateur) et Paul (producteur) et une flèche qui va de la banque à Jean à Paul à la banque.*

Tu vois au final, c'est le crédit de Jean qui fait le dépôt sur le compte de Paul !

Au bout d'un certain temps, lorsque Jean rembourse son crédit la situation inverse se produit la monnaie est détruite ! Au final, une grande partie de l'argent que nous avons sur nos comptes en banque, ce sont des dettes qui ne sont pas encore remboursées !

**PV** : Mais alors qu'est ce qui empêche les banques de prêter autant qu'elles le veulent et donc de créer plein de monnaie ?

**Narrateur** : Attention, en général le banquier prête car il juge que le crédit qu'il accorde va permettre une création de valeur qui lui permettra d'être remboursé.

**PV** : Comment ça ?

**Narrateur** : Par exemple, quand Jean va à la banque pour demander un emprunt pour s'acheter un restaurant, la banque va juger si en achetant ce restaurant, Jean sera capable de rembourser le crédit grâce aux repas qu'il va vendre (création de valeur).

Cependant, si tu n'as pas de revenus, la banque ne va pas te prêter pour te payer des vacances aux caraïbes car elle sait que tu ne pourras pas rembourser cet emprunt.

**PV** : Pffuuuu ils ne sont pas cools ces banquiers !

**Narrateur** : Comme la banque est payée par le taux d'intérêt lors du remboursement, elle fait bien attention de voir à qui et combien elle prête. Lorsque la banque a un doute sur la capacité du remboursement d'un emprunteur, elle peut demander un taux d'intérêt plus important lié au risque accru de non remboursement.

Le taux d'intérêt c'est donc le prix du service de la banque plus le risque de non remboursement du crédit.

**PV** : Je commence à comprendre, mais comment peut-on être sûr que cela fonctionne correctement ?

### **Séquence 7 / Plateau 4 : Transition sur le thème « monnaie et inflation »**

**Fred** : Très bonne question la petite voix ! Pour que cela fonctionne correctement, nous avons des institutions de contrôle notamment les banques centrales ce sont les banques des banques. En Europe c'est la BCE, la banque centrale européenne, elle s'assure notamment que l'inflation ne soit pas trop importante.

**PV** : L'infla quoi ?

**Fred** : L'inflation ! En économie l'inflation représente la hausse durable du niveau général des prix.

*Définition en synthé sur l'écran*

En gros, c'est à cause de l'inflation que les prix (mais aussi les salaires) augmentent un petit peu chaque année. C'est un phénomène qui a été prédominant au XXe siècle et qui l'est toujours un peu aujourd'hui !

*Graphique de l'inflation de 45 à nos jours en France*

**PV** : Mais c'est horrible, moi je ne veux pas que les prix augmentent, il faudrait l'interdire non ?

**Fred** : Oui et non ! Trop d'inflation est néfaste pour l'économie, car une hausse trop importante et trop rapide des prix complique le travail des investisseurs qui ne savent pas combien vont coûter les biens d'ici quelques années.

Et poussée à l'extrême, on parle d'hyperinflation et cela bloque totalement une économie. Par exemple, c'est arrivé en Allemagne dans les années 1930, Zimbabwe des années 2000 qui a du complètement changer de monnaie, ou encore plus récemment au Venezuela (donner quelques chiffres).

Néanmoins, les économistes s'accordent à dire qu'un peu d'inflation est bénéfique pour l'économie, car cela incite les consommateurs et tous les acteurs de l'économie à dépenser plutôt qu'à thésauriser.

**PV** : Ah d'accord donc un peu d'inflation c'est bien, beaucoup ça rend l'économie malade ! Mais elle vient d'où cette inflation ?

**Fred** : Il y a plusieurs causes possibles à l'inflation. L'augmentation importante de la demande, augmentation des coûts de productions, mais ce qui nous intéresse aujourd'hui c'est l'inflation par la monnaie.

Si la monnaie est créée plus rapidement que l'augmentation des richesses dans un pays, cela va créer de l'inflation !

**PV** : Comment cela ?

### **Séquence 8 / Dessin 3 : création monétaire et inflation**

**Narrateur** : Admettons que sur le marché il y ait peu de produits à vendre, par exemple 10 smartphones, chacun coûtant 100€.

Si les banques prêtent et créent deux fois plus de monnaie sans que la production de smartphone n'augmente, ce nouvel afflux de monnaie va faire doubler le prix de chaque smartphone qui vaudra désormais 200€.

Autrement dit, quand la richesse de l'économie d'un pays, ce que l'on appelle le PIB (produit intérieur brut) ne bouge pas alors que la quantité de monnaie augmente, cela provoque de l'inflation.

### **Séquence 9 / Plateau 5 : transition vers le thème « rôle de la BCE »**

**PV** : Ah oui je comprends, il faut qu'il y ait un rapport entre les deux.

**Fred** : Et pour garantir que la richesse et la monnaie progressent au même rythme, nous avons des organes définissant nos politiques monétaires. En Europe c'est la Banque centrale Européenne (BCE) qui s'en charge !

**PV** : Et comment elle règle l'inflation la BCE ?

**Narrateur** : Comme on l'a vu, anticiper correctement l'activité économique est nécessaire afin que la quantité de monnaie suive l'augmentation (ou la diminution) de la quantité de richesse dans une économie. Voyons comment cela se passe en zone euro.

### **Séquence 10 / Dessin 4 : Le rôle de la BCE**

**Narrateur** : En zone euro, comme les États partagent la même monnaie ils sont obligés d'avoir la même politique monétaire qui est décidée par une banque centrale commune, la BCE. Basée à Francfort, elle a été créée en 1998 et elle est indépendante des États. Elle remplace les banques centrales nationales, comme la Banque de France, dans la gestion de la politique monétaire.

*Dessin carte de l'Europe avec les 19 pays ayant l'Euro surlignés.*

La BCE a pour mission exclusive la stabilité des prix et la lutte contre l'inflation. Son objectif est de la contenir autour de 2% par an.

Pour garder cette inflation autour de 2% la BCE peut jouer sur les taux directeurs, c'est à dire les taux auxquels les banques lui empruntent de l'argent pour le prêter ensuite à leurs clients.

Plus le taux est élevé, moins il sera intéressant pour un acteur de l'économie d'emprunter à la banque et donc de créer de la monnaie.

**PV** : C'est vrai, si ma banque me propose un taux d'intérêt de 15% pour acheter ma maison, pas sûr que je le fasse !

**Narrateur** : A l'inverse, plus le taux est bas, plus il est intéressant d'emprunter et donc de créer de la monnaie.

Ainsi la BCE surveille le niveau d'inflation dans la zone euro pour décider d'ajuster ses taux à la hausse ou à la baisse.

Par exemple, si l'inflation est trop haute, la BCE va monter ses taux directeurs ce qui va décourager d'emprunter. « In fine », il y aura moins de crédit, en conséquence moins de création monétaire et donc moins d'inflation.

### **Séquence 11 / Plateau 6 : transition vers « les politiques de la BCE »**

**Fred** : Rappelons que le rôle de la BCE est de contenir l'inflation dans la zone euro entre 0 et 2%.

Mais pourquoi ce choix ?

Et bien c'est la mise en pratique de théories économiques. Sur le rôle de la monnaie il y a principalement deux tendances : les économistes néo classiques et monétaristes d'une part pour qui la monnaie n'a pas d'impact sur l'économie et les keynésiens d'autre part pour qui la monnaie est une richesse en soi et a un impact sur l'économie.

*Plateau Fred présentation des Keynésiens et des libéraux (Jean Baptiste Say, Friedrich Hayek, Milton Friedman) appuyé sur éléments frise historique et photos.*

### **Séquence 12 / Dessin 5 : Les courants des économistes sur la monnaie**

En cours d'écriture

### **Séquence 13 / Plateau 7 : Aujourd'hui ou en est-on ?**

**Fred** : Aujourd'hui, la politique de la banques centrales européenne mais aussi celle des principales banques centrales suit plutôt une influence monétariste. Cependant, cette politique, comme beaucoup de choses en sciences sociales, ne fait pas l'unanimité des économistes. Nous en avons choisi deux, un keynésien et un monétariste pour qu'ils nous donnent leur opinion sur la politique de la BCE.

Rapide portrait des économistes par Fred.

**Séquence 14 / Interviews : Regards croisés avec les économistes**

Exemple de questions :

Que pensez-vous de la politique monétaire de la BCE ?

Quels sont ses principaux avantages et inconvénients ?

Selon vous, quelle serait une meilleure politique monétaire ?

**Séquence 15 / Plateau 8 : Transitions vers le thème « les monnaies alternatives »**

**Fred :** Merci pour ces précisions ! Aujourd'hui le monde fourmille de monnaies « alternatives », des expériences économiques qui veulent révolutionner la façon dont on perçoit et utilise la monnaie. Voilà un petit tour d'horizon de 3 types de monnaies qui nous semblent intéressantes à vous présenter :

**Séquence 16 / Reportage et interviews d'économistes sur « Les monnaies alternatives »**

1/ Crypto monnaies

2/ Les monnaies locales sans création monétaire

3/ Les monnaies locales avec création monétaire (VIX)

**Séquence 17 / Plateau de fin : la création de l'Euro Sorcier ?**

**Fred :** Alors la petite voix, toujours prête à vouloir créer un Euro sorcier ? Et sous qu'elle forme ?

**PV :** Je ne sais pas Fred, ça m'a l'air un petit peu plus compliqué que ce que je pensais. Néanmoins, de ce que j'ai compris, créer une crypto monnaie ça peut être facile !

Mais il faudrait des gens avec qui l'échanger. On va demander aux internautes ! Alors les apprentis sorciers, cela vous intéresserait que l'on crée une monnaie pour nous ? Et puis à quoi servirait -elle ? Dites-le-nous dans les commentaires !

## Le MOOC « Economie de l'anthropocène »

### Remarques préliminaires

Suite aux travaux de développement du curriculum, structuration du programme et le recrutement des contributeurs et animateurs, le MOOC est aujourd'hui finalisée (2 prototypes ont été réalisés). Nous sommes en attente de la finalisation des conventions de diffusion au sein de la plateforme FUN. Il sera distribué à la rentrée 2020 de l'année académique 2020-2021 voire 2021-2022, sur la plateforme France Université Numérique (FUN). La suite de ce document présente les modules et les contributeurs principaux qui vont délivrer le MOOC.

### Introduction

La construction et la validation du curriculum et le recrutement des contributeurs a eu lieu pendant en 2018 et début 2019. Le format privilégié à ce stade est celui du cours magistral, complété par des modules pédagogiques. Le nombre de modules ou d'intervenants n'est pas complètement déterminé à ce stade, mais le programme désormais construit permet de délivrer un minimum de 36 heures pour couvrir le sujet pour une première version. Des intervenants de haute qualité, à la pointe de la recherche en sciences économiques autour de ce sujet - toute orientation confondue - ont été recrutés, au sein de la francophonie et au-delà, issus du monde académique et non-académique, l'ambition étant de refléter l'état de la recherche et le débat public au niveau international.

### Le comité d'élaboration du curriculum et recrutement des intervenants

Un comité restreint d'élaboration de l'approche, de construction du curriculum et de recrutement des intervenants a été mis en place. Ce comité est constitué par :

Ulf Clerwall, ALLISS

Hugues Chenet, Honorary senior research associate UCL et chercheur associé à la Chaire  
Energie et Prosperité

Olivier Brossard, Directeur, Sciences Po Toulouse

Robert Boyer, EHESS  
Prof. Laurence Scialom, Université Paris Nanterre  
Prof. Benjamin Coriat, Université Paris XIII

Le comité associe également le Président du Conseil Scientifique de la Chaire Bernard Maris, Prof. James Galbraith, Université de Texas at Austin, US.

### Les instances de validation

Avant démarrage de la production, le curriculum a été soumis à validation par les instances scientifiques des institutions partenaires (Science Po Toulouse, La Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme et l'IEA de Paris) et le Conseil Scientifique de la Chaire.

### Définition des termes et approche général au sujet

#### Anthropocène

Pendant la construction du MOOC, nous avons proposé d'utiliser le terme *anthropocène* dans l'acceptation courante signalant une époque historique où l'activité humaine est devenue un facteur déterminant, voir dominant, dans l'évolution des systèmes qui soutiennent la vie sur la planète. Autrement dit, le terme proposé en 2000 par le chimiste Paul Crutzen cherche à désigner l'ère géologique actuelle comme distincte de l'*holocène* dans le sens où la société humaine est devenue la force géologique dominante de la planète, avec notre impact de plus en plus notable et dévastateur sur les océans, les forêts, l'eau, les couches arables, la biodiversité et l'atmosphère.

#### Economie de l'anthropocène

Tandis que le terme *anthropocène* bénéficie d'un consensus en ce qui concerne sa signification générale, ce n'est pas le cas de la notion d'*économie de l'anthropocène*. En conséquence, le premier objectif du MOOC, qui s'intègre à son développement, est d'examiner le concept en soi pour ensuite l'exprimer via le curriculum.

Une première proposition de travail est de s'orienter vers la question de comment les sciences économiques doivent évoluer (au niveau théorique et empirique, dans leurs outils et pratiques de recherche, conceptions et modélisations) pour pouvoir apporter des solutions à deux problèmes majeurs : 1) en premier lieu celui de la minimisation (voire de la compensation complète) de l'impact négatif que l'activité humaine a sur la biosphère et, 2) deuxièmement, celui de la gestion des impacts que la déstabilisation des systèmes de la biosphère déjà acquise et à venir aura sur les sociétés et les territoires. Autrement dit, en tant que composante des sciences économiques, l'économie de l'anthropocène se focalise sur la façon dont les processus économiques (e.g. production, échange et consommation des produits et services) affectent l'évolution des systèmes de la biosphère en *amont* et en *aval*.

Cette définition, provisoire, peut orienter le développement du curriculum du MOOC à plusieurs titres. En premier lieu, en incluant l'optique *amont/aval*, *impact/adaptation*, nous sommes au delà des limites de l'économie écologique telle que construite aujourd'hui, sans pour autant l'ignorer (elle se situe surtout dans l'*amont*). Deuxièmement, elle est sensible aux caractéristiques distributives et historiques de l'économie mondiale, en reconnaissant que certains groupes sociaux ont contribué et continuent à contribuer disproportionnellement à la déstabilisation de la biosphère. Il est également vrai que certains groupes profitent disproportionnellement de l'exploitation des externalités environnementales tandis que les retombées sont portées ou internalisées par d'autres populations. Autrement dit, la définition d'une économie de l'anthropocène revêt une dimension de distribution et justice. Troisièmement, une telle définition de l'économie de l'anthropocène suggère que les sciences économiques doivent faire émerger des modalités de décision et de gestion qui se posent en complément, voire en alternative aux prescriptions du paradigme néoclassique et orthodoxe. Il s'agira notamment de mobiliser les notions de progrès et de technologie sur de nouvelles bases prenant en compte les limites de la planète.

La définition a également le mérite de pointer une autre dimension : le fait qu'avec l'aide des sciences économiques, nous tentons plus que jamais de faire de l'ingénierie sociale. La notion d'une économie

de l'anthropocène porte ainsi un regard sur le fait que nous intervenons de manière croissante sur nos milieux sociaux et sociétaux sur la base des recommandations issues des sciences économiques (ou au minimum, avec référence aux sciences économiques comme justification des politiques publiques).

*En résumé – le MOOC traite d'une nouvelle synthèse théorique en sciences économiques, nécessaire pour intégrer deux faits : le fait que qu'en conséquence de notre mode de production et consommation nous sommes face à une déstabilisation, voire épuisement, des systèmes qui soutiennent la vie humaine sur la planète, et le fait que les sciences économiques servent – en tant que science sociale « maitresse » - comme justification centrale pour les politiques publiques, à toute échelle. Cette situation mandate une réflexion approfondie sur les objets conçus et manipulés par les sciences économiques contemporaines.*

La proposition initiale de programme/curriculum du MOOC

La structure du MOOC st basée sur trois modules. Selon la dynamique générée par les premières sessions, la réception du public, et les perspectives budgétaires, différentes sous-sessions voire « spin-offs » documentaires pourront être envisagés.

Le premier module concerne le constat de cette rupture (l'entrée effective dans l'anthropocène) et l'analyse de ses conséquences, le trajet historique de développement derrière ce changement d'interaction homme/planète, et la capacité des sciences économiques à l'appréhender. Le deuxième module examine les réponses pour « gérer » ce passage à l'anthropocène en termes de politiques publiques et leur sous-jacent ; notamment pour examiner si les paradigmes établis sont capables d'en gérer à la fois les enjeux et la complexité. Le troisième module traite de la conception et de l'analyse d'une économie politique et des projets de société de l'anthropocène, sous ses différentes approches.

### Module 1 – Anthropocène et économie

#### *Synthèse du module*

Ce module introduira, via la considération de certains éléments conceptuels centraux, la relation entre l'économie réelle mondiale et l'anthropocène. Dans un premier temps, nous considérons comme acquise et acceptée la notion de l'entrée dans l'anthropocène (i.e. nous y sommes, quelle que soit la date d'entrée précise s'il y en a une), et nous examinons le contenu et l'anatomie de cette notion, pour ensuite développer l'analyse en termes d'implications pour les sciences économiques.

Comment y sommes-nous arrivés ? L'appropriation extensive et non renouvelable des ressources naturelles (y.c. minérales) par l'homme, ignorant les limites propres à la planète, a bouleversé l'équilibre de l'écosystème Terre, tout fluctuant et évolutif à longue période qu'il soit. La finitude du monde a été massivement ignorée jusqu'à aujourd'hui par les différentes modalités d'organisation économique dominantes – centrées sur l'individu ou centralisées – au cours de l'histoire et dans les différentes régions « économiquement développées », précipitant l'entrée dans l'anthropocène. L'accélération du processus, matérialisé par la perte de biodiversité et le dérèglement climatique, a suivi le chemin d'un développement économique basé sur la croissance et la globalisation. Les trajectoires exponentielles à l'œuvre pour nombre de caractéristiques naturelles étudiées étant directement liées aux mécanismes de croissance économiques à la base des formes capitalistes/de marché dominantes.

A qui la « faute » et la « responsabilité » ? Même si l'« économie » est aujourd'hui souvent traitée comme dépersonnalisée et désincarnée, et en conséquence sans responsabilité personnelle ni collective, les perspectives historiques mettent en exergue les choix politiques et technologiques (de pouvoir) qui ont structuré la trajectoire vers l'anthropocène. Des considérations géopolitiques et problématiques nord-sud ne sont pas neutres non plus dans ce cadre d'analyse. Ce d'autant que des objections – philosophiques, idéologiques, ou scientifiques – ont toujours existé et auraient pu, bien que marginales, nous orienter vers d'autres trajectoires.

La faille principale des sciences économiques, révélée et soulignée par l'anthropocène, est de ne pas avoir appréhendé ce double mouvement ; le rôle central que l'appropriation extensive de la biosphère a joué dans la croissance et le développement économique historique, et la structure décisionnaire (de la décision publique autant que privée) beaucoup plus complexe que ce qui est admis dans la conception des agents économiques, et qui a accompagné ce développement historique. En conséquence, un certain nombre de chantiers théoriques et empiriques sont aujourd'hui en train de se matérialiser pour pallier cette carence critique.

Le module est divisé en quatre sessions (d'environ 3 heures chacune) qui s'adresseront à cette thématique d'ensemble.

Session - 1 - L'anthropocène : fondements, limites et controverses du concept d'une nouvelle ère géologique

Session - 2 - "How did we get here?" Perspectives historiques sur la trajectoire vers l'anthropocène

Session - 3 - Les sciences économiques du pré-anthropocène

Session - 4 - Le tracé des sciences économiques de l'anthropocène

### Module 2 - Fondements théoriques des politiques publiques à l'entrée de l'anthropocène

#### *Synthèse du module*

Le deuxième module du MOOC se développe dans la continuité du constat de départ du premier : le fait que la croissance et le développement de l'économie ont toujours été basés sur une appropriation extensive de l'environnement, et sur un cadre institutionnel et politique qui a orienté les choix des agents économiques vers toujours plus de consommation matérielle, accompagné d'une généralisation de la course aux profits financiers.

La question centrale de ce module est la suivante : le régime de développement économique qui effectivement nous a amené à l'anthropocène est-il capable d'adopter des modalités d'évolution qui progressivement seront moins basées sur une appropriation extensive de l'environnement, et quel cadre de politiques publiques sera nécessaire pour gérer au mieux cette transition, voire tenter de sortir de l'anthropocène ? Pour illustrer le propos : l'économie contemporaine est-elle capable de sortir des énergies fossiles par ses propres forces, et quel cadre de politiques publiques serait adapté pour accompagner, voire accélérer, ce processus ?

La question est d'autant plus importante que les politiques publiques en émergence essayent de cibler la transition écologique et le développement durable sans pour autant mettre en question fondamentalement l'économie capitaliste et de marché qui en est principalement la cause. Au contraire, les politiques publiques cherchent très majoritairement à exploiter des mécanismes de marché et incitations classiques, basées sur la croissance économique (jusqu'ici couplée à une croissance matérielle) et les profits financiers, pour que la transition s'accélère, et restent, en ce sens, fermement ancrés dans une théorisation économique pré-anthropocène. Ainsi dans la majorité des cas, nous ciblons les mêmes institutions du capitalisme/économie de marché qui ont créé le problème pour le résoudre. À titre d'exemple, la notion que l'économie mainstream (cf. ouvrage récent de Tirole) est de facto capable d'adresser la problématique.

Pour examiner cette notion, ce module se basera sur l'analyse d'un certain nombre de politiques publiques et leurs sous-jacents théoriques, vis-à-vis de l'urgence de trouver à la fois des moyens d'adaptation aux changements à venir et d'initier la transition vers une économie durable du point de vue de la biosphère, notre forte dépendance collective sur l'action publique en termes d'adaptation/mitigation et transition.

Nous proposons quatre sessions dans ce sens dans le module :

Session – 5 – Croissance verte, post-croissance, décroissance ... ?

Session – 6 – Le secteur financier et le financement de la transition écologique

Session – 7 – Politiques macroéconomiques - impact de l'austérité sur la capacité d'action collective

Session – 8 – Emploi, travail et technologie dans l'économie de l'anthropocène

### Module 3 – Penser l'économie politique de l'anthropocène

#### *Synthèse du module*

Le dernier module de cette première « saison » du MOOC abordera la thématique des projets de société intégrés, de manière explicite ou implicite, dans les approches théoriques en sciences économiques. Le point de départ du module est la notion que chaque approche en sciences économiques est liée à et intègre un projet normatif/projet de société qui est d'importance centrale, notamment pour s'approcher de la question du bien commun, du partage des ressources, de la distribution des charges et coûts d'adaptation et mitigation, etc. A cela s'ajoute également des questions de propriété et de partage de valeur ajoutée concernant le capital productif « vert » qui devrait être un des piliers centraux de la transition vers une économie adaptée aux contraintes de l'anthropocène.

Quel est le ou les projets de société qui habitent une science économique qui intègre pleinement les implications de la transition à l'entrée de l'anthropocène ? Quel/s est/sont le/s projet/s de société qui habite/nt une économie de l'anthropocène ? Quelle économie politique adjacente ?

Pour illustrer la problématique : un aspect central de l'économie politique à mettre en œuvre à l'âge de l'anthropocène consiste à reconnaître, et de traiter comme telles, un ensemble de ressources à qui il faudra attribuer le statut de « biens communs ». Ceci ne sera possible que si ces ressources sont au préalable "déclarées" comme telles. Se poseront alors des questions complexes de définition des institutions légitimes pour procéder à cette identification et déclaration des ressources devant être traitées comme biens communs et à ce titre bénéficier d'une gouvernance particulière. Faut-il aller pour ce faire vers l'association et la coopération de groupements d'experts (type GIEC) et de formes nouvelles de la représentation citoyenne ? Quelle est la structure décisionnaire nécessaire à cela, et quel rôle jouera l'expertise proposé par les sciences économiques, en équilibre avec les autres sciences.

Ce module proposera quatre sessions :

Session – 9 – Citoyenneté et économie politique de l'anthropocène – consommateurs et citoyens ?

Session – 10 – Ecologie politique et économie

Session – 11 – Ethique et justice environnementale

Session – 12 – Echelles de gouvernance, diversités institutionnelles et gestion des biens communs

Aboutissement du travail analytique

**ALLISS**  
■ Sciences  
Sociétés

ALLISS  
226 rue Saint-Denis  
75002 Paris

[contact@alliss.org](mailto:contact@alliss.org)  
Tél.+33 (0)1 42 36 17 28  
[www.alliss.org](http://www.alliss.org)